



Bulletin Officiel

N° 6079 Lundi 6 Avril 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA- :

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE VALEURS -INTERMEDIAIRE EN BOURSE- INITIEE PAR LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 2-15

COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS 16-17

TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 18-19

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 20-21

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB - 2020-1 22-29

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1 30-34

ABC TUNISIE 2020-1 35-40

CIL 2020-1 41-44

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

WIFAK INTERNATIONAL BANK 45

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR-ICF 46

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV 47

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 48

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 48

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 49

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV 49

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR-ICF 50

PROJET DE RESOLUTIONS AGO-AGE

WIFAK INTERNATIONAL BANK -AGO- 51-52

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR-ICF -AGO- 53-54

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR-ICF -AGE- 55

COMMUNIQUEES DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE 56

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS –BTE 57

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES –STIP- 58

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR-ICF
- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
- FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS
- FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- initiée
par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**

Par décision n° 14 du 23 mars 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-, visant le reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis Immeuble Intégra -Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- détient 2 018 937 actions représentant 50,47% du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-, soit **1 981 063** actions représentant **49,53%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **18,150 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°13 du 12/03/2020 :

-autorisant la banque à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-. L'opération en question a été réalisée en date du 16/03/2020 et a porté sur l'acquisition par la BIAT de 2 018 937 actions Tunisie Valeurs représentant 50,47% du capital de ladite société,

-soumettant la banque à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

L'acquisition de Tunisie Valeurs est motivée par un important enjeu de création de valeur pour le groupe BIAT et ce à travers :

- Suite -

- Le renforcement des activités actuelles de la banque dans une logique de complémentarité des métiers, des produits et des compétences des deux institutions ;
- La consolidation de son positionnement en tant que groupe de référence sur l'ensemble des métiers et services financiers (banque de détail, banque de financement et d'investissement et les activités de marchés de capitaux).

1- Politique industrielle :

Le rapprochement des deux entités s'inscrit ainsi dans une « stratégie Groupe », tenant compte des principaux axes de synergies suivants :

a) Consolidation des activités de marché de capitaux :

Les clients de Tunisie Valeurs bénéficieront de plus de possibilités d'accompagnement et d'un enrichissement de la gamme de produits et services offerts :

- ✓ Une amélioration de la collecte grâce à une augmentation du réseau de distribution des OPCVM via le réseau d'agences de la BIAT
- ✓ Lancement de nouveaux Fonds d'investissement répondant à divers profils et besoins pour une clientèle institutionnelle, patrimoniale et Particuliers de la banque
- ✓ Renforcement de l'offre de gestion patrimoniale personnalisée selon le profil de risque et d'investissement et l'horizon de placement des clients

b) Enrichissement de l'activité de banque de financement et d'investissement :

Renforcement de l'activité de financement de l'entreprise à travers une Offre Corporate « Groupe » permettant de :

- ✓ Accroître le volume d'affaires et la base de clientèle à travers le portefeuille Grandes Entreprises et Institutionnels de la BIAT
- ✓ Accompagner la croissance des PME et répondre à des besoins de financement structurés, à travers les marchés de capitaux et de la dette
- ✓ Faciliter les opérations d'ingénierie financière dans le cadre d'opérations de haut de bilan répondant à divers besoins : levée de fonds, cession d'entreprises, optimisation juridique et fiscale, transmission du patrimoine, introduction en bourse...

c) L'intention de l'acquéreur envers les sociétés Tunisie Valeurs et Biat capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir la continuité des activités et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

A terme et dans le cadre du développement des synergies, de la mutualisation des ressources communes entre les sociétés du groupe et de la préservation de la clientèle, l'acquéreur pourrait envisager et selon les résultats et les enjeux des réflexions stratégiques, de développer une offre unique par métier regroupant les activités d'intermédiation en bourse, de gestion, et de Corporate finance sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à la stratégie de développement sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

d) L'impact de l'acquisition sur l'organisation de Tunisie Valeurs et Biat Capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir les structures organisationnelles des deux entités telles qu'elles se présentent actuellement. L'acquéreur s'engage également à maintenir l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel des sociétés.

A terme et selon les enjeux stratégiques de développement et de synergies, l'acquéreur pourrait envisager une structure organisationnelle unique sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à un changement organisationnel sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

- Suite -

2-Politique financière :

Faire bénéficier à la société Tunisie Valeurs d'une assise financière solide et l'adossement à une banque pour renforcer ses activités notamment dans les métiers de Coroprate Finance.

3-Politique sociale :

L'acquisition de Tunisie Valeurs par la BIAT sera suivie d'un changement au niveau de la composition du Conseil d'Administration de la société Tunisie Valeurs (cf paragraphe VIII).

La Direction Générale sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement

L'acquéreur s'engage à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée :

Entente intervenue ou projetée entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée, ainsi que les membres du Conseil d'Administration :

La démission des membres du Conseil d'Administration ci-dessous :

- M. Ahmed ABDELKEFI
- M. Slaheddine CAID ESSEBSI
- M. Slim MAAOUI
- M. Abderrazak BEN AMMAR
- M. Slaheddine LARGUECHE
- M. Fethi MESTIRI
- M. Aziz MEBAREK
- M. Zied OUESLATI

Le remplacement de ces membres par :

- M. Walid DACHRAOUI
- M. Mehdi MASMOUDI
- M. Walid JAAFAR
- M. Eric AOUANI
- Mlle. Aicha MOKADDEM

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

X- Avis du Conseil d'administration sur l'offre publique :

Du fait que l'opération d'acquisition réalisée en date du 16 mars 2020, a porté sur un bloc d'actions dépassant le seuil des 40% des droits de vote composant le capital de la société Tunisie Valeurs, l'acquéreur est automatiquement soumis à une OPA obligatoire conformément à la réglementation en vigueur. Ce point sera entériné par le conseil d'administration de Tunisie Valeurs prévu pour le 27 mars 2020.

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **jeudi 26 mars 2020 au jeudi 16 avril 2020 inclus.**

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **16 avril 2020**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

- Suite -

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis - BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions Tunisie Valeurs sera suspendue durant les séances de bourse **du 24 mars 2020 et du 25 mars 2020**, et reprendra à partir du **26 mars 2020**.

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-

-**Siège social :**Immeuble Intégra –Centre Urbain Nord– 1082 Tunis Mahrajène, Tunis –Tunisie–

- **Téléphone :** 71 189 600**Fax :** 71 949325

-**Forme juridique :**Tunisie Valeurs, société anonyme, intermédiaire en bourse agréée le 06/11/1991

-**Législation particulière applicable :**De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société Tunisie Valeurs est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse

- **Date de constitution :** 22/05/1991**Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- Objet social (article 2 des statuts) :

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions- acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Numéro de l'identifiant unique du Registre National des Entreprises :** 0341443W

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

- Suite -

2-Administration, direction et contrôle:**Conseil d'Administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Fadhel ABDELKEFI	Président	Lui-même	2019-2021
M. Ahmed ABDELKEFI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine CAID ESSEBSI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slim MAAOUI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Abderrazak BEN AMMAR	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine LARGUECHE	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Fethi MESTIRI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Aziz MEBAREK	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Zied OUESLATI	Membre	Lui-même	2019-2021
La Société TUNISIE LEASING et FACTORING	Membre	M. Hichem ZGHAL	2019-2021
La Société INTEGRA PARTNERS	Membre	M. Ahmed ABDELKEFI	2019-2021
M. Radhouane ZOUARI	Membre	Lui-même	2019-2021

Direction :

M. Walid SAIBI : Directeur Général de Tunisie Valeurs. Son mandat porte sur les exercices 2019, 2020 et 2021.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003- Tunis - Tunisie Tél : +216 70 749 111 Fax : +216 70 749 045 E-mail : tunisoffice@tn.ey.com	2018-2020*
Cabinet FINOR représenté par Monsieur Karim DEROUICHE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble International City Center – Tour bureaux – Centre Urbain Nord – -1082- Tunis - Tunisie Tél : +216 70 728 450 Fax : +216 70 728 405 E-mail : administration@finor.com.tn	2019-2021**

*Mandat renouvelé par l'AGO du 30/03/2018

**Mandat renouvelé par l'AGO du 29/03/2019

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 20 000000 dinars
- **Nombre total des droits de vote** : 4 000 000 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 4 000 000 actions
- **Structure du capital de la société Tunisie Valeurs après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 16/03/2020 par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	2 018937	10 094685	50,47%	2 018937	50,47%
Autres actionnaires	1 981063	9905315	49,53%	1 981063	49,53%
dont :					
Tunisie Leasing et Factoring	600 000	3 000 000	15,00%	600 000	15,00%
HBG HOLDING	131 898	659 490	3,30%	131 898	3,30%
HORCHANI FINANCE	88 396	441 980	2,21%	88 396	2,21%
M. Mohamed Slim MAAOUI	1 000	5 000	0,03%	1 000	0,03%

- Suite -

4-Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/06/2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5927 du vendredi 30/08/2019.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/12/2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6025 du lundi 20/01/2020.

4-5 Perspectives d'avenir de Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- :

1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES / STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le rapprochement entre Tunisie Valeurs et la BIAT marque pour Tunisie Valeurs une nouvelle étape dans son développement.

En effet, l'alliance avec la BIAT constitue un projet industriel permettant à Tunisie Valeurs de renforcer son positionnement sur le marché financier (gestion d'actif et intermédiation en Bourse) en s'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place.

Les 200 agences de la banque distribueraient les produits de Tunisie Valeurs (CEA, Comptes gérés, SICAV et FCP...) et enrichir ainsi leur catalogue de produits. De même, les clients de Tunisie Valeurs pourront être orientés vers les agences bancaires pour être équipés, si nécessaire, en services bancaires (crédits, moyens de paiement, assurance...) et consolider ainsi leur captivité dans la durée. La diversification de l'offre ainsi que l'innovation technologique seront au cœur de la stratégie commerciale.

L'activité de la gestion d'actifs sera consolidée par le rapprochement entre les deux institutions. L'expertise métier des équipes, les synergies opérationnelles (back office et middle office) ainsi que l'élargissement des canaux de distribution (agences, nombre de clients) seront autant de facteurs qui permettront d'accélérer l'évolution des actifs sous gestion et de consolider le positionnement de Tunisie Valeurs sur son marché.

- Suite -

Sur le volet de l'investissement étranger, les deux institutions disposent chacune à son actif d'un atout majeur : un service de custody pour la banque et un portefeuille clients internationaux pour Tunisie Valeurs. L'alliance permettra à cette dernière d'intégrer en amont la garde des titres et d'attirer plus d'investisseurs étrangers, de par le statut et la solidité de nouvel actionnaire de référence.

Enfin, l'adossement à la BIAT consolidera également l'orientation stratégique que déploie Tunisie Valeurs pour développer le métier du financement de l'entreprise en vue de devenir un trait d'union de référence entre « le marché des capitaux » et la PME. Tunisie Valeurs aspire à promouvoir davantage l'activité de conseil et de Corporate Finance (restructuration, transaction d'entreprise, levée de fonds...) grâce au gisement de clientèle 'corporate' dont dispose la banque.

2-Principales hypothèses de prévisions retenues

2.1-Hypothèses de l'état de résultat prévisionnel

1- Les revenus

Les perspectives d'avenir de la société Tunisie Valeurs pour la période 2020-2022 ont été établies sur la base des états financiers individuels provisoires au 31/12/2019.

Les revenus de Tunisie Valeurs devraient croître en moyenne de 8,8% sur la période 2019-2022 à plus de 22 MDT fin 2022.

Le tableau suivant retrace l'évolution des différents postes des revenus :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Commissions de transaction	2 361	3 500	3 675	3 859	17,8%
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,5%
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Autresrevenus	189	466	320	336	21,2%
Chiffre d'affaires	17 122	17 915	19 842	22 073	8,8%

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

✓ Commissions de tenue de compte :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Evolution		0,04%	5,00%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de tenue de compte devraient avoir un taux d'évolution moyen de 3,3% sur la période 2019-2022.

- Suite -

✓ **Commissions de transactions:**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859	17,80%
Evolution		48,27%	5,00%	5,00%	
Volumes des transactions - Marché	2 663 006	3 763 441	3 951 613	4 149 194	15,93%
Evolution		41,32%	5,00%	5,00%	
Part de marché Tunisie Valeurs	31,20%	31,00%	31,00%	31,00%	
CourtagemoyenTuval	0,28%	0,30%	0,30%	0,30%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les hypothèses de travail supposent un retour à la normale du volume du marché en 2020 pour retrouver ses niveaux de 2018. Les commissions de transactions sont la résultante d'une évolution de 5% du volume du marché à partir de 2021 et d'un maintien de la part de marché de Tunisie Valeurs à 31% sur la même période, en ligne avec 2019.

✓ **Commissions d'étude et de placement :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,51%
Evolution		13,58%	36,32%	18,75%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions d'étude et de placement devraient connaître un rythme de croissance de 22,5% sur la période 2019-2022. Cette hausse fait suite à la stratégie de la société de renforcer à l'avenir l'activité d'ingénierie financière.

Grâce à l'alliance avec la BIAT, Tunisie Valeurs devrait profiter d'un gisement de clientèle 'corporate' (PME et groupes privés) souhaitant renforcer leurs fonds propres, se restructurer ou assurer leur transmission. Tunisie Valeurs se rapprochera de ces cibles en vue de répondre à leurs besoins et de les accompagner sur le marché des capitaux.

✓ **Commissions OPCVM :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Evolution		-0,27%	6,50%	9,47%	
Actifs gérés OPCVM Marché	3 674 661	3 821 647	3 974 513	4 133 493	4,0%
Evolution		4,00%	4,00%	4,00%	
Part de marché TUNISIE VALEURS	18,50%	18,50%	19,00%	20,00%	
Actifs gérés OPCVM TVAL	679 876	707 005	755 157	826 699	6,7%
Evolution		3,99%	6,81%	9,47%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

- Suite -

Pour la détermination des commissions, il a été retenu une hypothèse de croissance annuelle de 4% des actifs d'OPCVM à partir de 2020 et une amélioration progressive de la part de marché de Tunisie Valeurs de 18,5% en 2019 à 20% en 2022. Cette amélioration est le fruit du rapprochement de Tunisie Valeurs avec la BIAT. S'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place, et grâce à la large gamme de produits distribués par Tunisie Valeurs, cette dernière sera en mesure d'attirer une nouvelle clientèle.

✓ **Commissions de gestion individuelle :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Evolution		161,67%	66,67%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de gestion individuelle devraient évoluer de 115mDt à 800mDt sur l'horizon du BP.

✓ **Produits financiers :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Evolution		-38,58%	14,60%	12,82%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Cette activité de « Cash Management » fait en réalité partie intégrante du business de Tunisie Valeurs, une enveloppe annuelle de 2MDt a été prévue sur la période du BP.

✓ **Autres produits d'exploitation :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres revenus	189	466	320	336	21,2%
Evolution		146,62%	-31,29%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres revenus sont constitués des loyers et des ventes de logiciels. Ces derniers devraient connaître une croissance annuelle de 21% sur la période 2019-2022.

2-Les charges de personnel

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Charges de personnel	7 689	8 206	8 859	9 716	8,1%
Evolution		6,73%	7,96%	9,67%	
En % du CA	44,91%	45,81%	44,65%	44,02%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les charges de personnel devraient connaître une progression moyenne de 6,9% pour atteindre 8,43 MDT fin 2022.

- Suite -**3-Evolution des autres charges d'exploitation**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres charges d'exploitation	3 490	3 532	3 721	3 878	3,6%
Evolution		1,21%	5,35%	4,21%	
En % du CA	20,38%	19,71%	18,75%	17,57%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres charges d'exploitation concernent les loyers, entretiens et autres charges d'administration et de production. Leur croissance serait de 3,6% en moyenne sur la période 2019-2022.

4-Evolution de la marge d'EBITDA de TUNISIE VALEURS

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479	12,6%
Evolution		3,92%	17,57%	16,77%	
Marge d'EBITDA	34,71%	34,48%	36,60%	38,41%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

L'EBITDA devrait croître de 12,6%/an sur la période 2019-2022 pour avoisiner les 8,5 MDT en 2022.

5-Dotation aux amortissements et aux provisions

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dotations aux amortissements	980	1 129	1 063	847	-4,7%
Evolution		15,13%	-5,87%	-20,25%	
Dotations aux provisions	-418	0	200	200	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les dotations aux amortissements devraient diminuer en moyenne de 5% annuellement durant la période 2019-2022.

6-Impôts

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432	11,5%
Impôts sur les résultats	-857	-841	-900	-1 115	
Taux d'impôt	16%	17%	15%	15%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Marge nette	26,29%	23,48%	25,70%	28,62%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Suite à l'introduction en bourse de la société en 2018 et la diffusion de plus de 30% de son capital auprès du public, la société profite d'un abattement du taux d'impôts à 15% sur 5 ans.

Le résultat net devrait s'accroître en moyenne de 12%/an durant la période 2019-2022 pour atteindre 6,3 MDT au terme de l'année 2022.

- Suite -**2.2-Hypothèses du Bilan prévisionnel****1- Investissements**

Une enveloppe d'investissements prévus de 3 MDT sur la période 2019-2022 portant sur des équipements informatiques et des investissements de maintien.

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Acquisition immo corp et incorp	1 789	1 000	150	150	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

2- Evolution du BFR

Les différents postes du bilan d'exploitation devraient récupérer leurs taux de rotation historiques par rapport au chiffre d'affaires.

(enjourns du CA)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P
Clients et comptes rattachés (actif)/CA	5	5	5	5
Intermédiaires acheteurs/CA	4	4	4	4
Autres Actifs courants/CA	251	251	251	251
Clients et comptes rattachés (passif)/CA	554	554	554	554
Intermédiaires vendeurs/CA	133	133	133	133
Autres passifs courants /CA	126	126	126	126

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

3- Politique de dividendes

Les dividendes à prélever sur les résultats courants la période prévisionnelle se présenteraient comme suit :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dividendes de l'exercice	2 701	2 524	3 059	3 790	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Taux de distribution	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Le taux de distribution de dividendes serait de 60% du résultat net tel qu'annoncé lors de l'introduction en Bourse.

- Suite -

1. Etats de résultats prévisionnels 2019-2022

Compte de résultats (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859
Commissions de gestion collective	7 821	7 800	8 307	9 094
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800
Autres revenus	189	466	320	336
Total revenus	17 122	17 915	19 842	22 073
<i>Croissance %</i>	<i>-11%</i>	<i>5%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>
Charges de personnel	(7 689)	(8 206)	(8 859)	(9 716)
Autres charges	(3 490)	(3 532)	(3 721)	(3 878)
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>35%</i>	<i>34%</i>	<i>37%</i>	<i>38%</i>
Dotations aux amortissements	(980)	(1 129)	(1 063)	(847)
Dotations aux provisions	418	-	(200)	(200)
EBIT	5 381	5 048	5 999	7 432
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>31%</i>	<i>28%</i>	<i>30%</i>	<i>34%</i>
Charges financières	(23)	-	-	-
Autres gains ordinaires	-	-	-	-
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432
Charges/gains exceptionnels	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-
Résultat de la période	5 358	5 048	5 999	7 432
Impôts sur les résultats	(857)	(841)	(900)	(1 115)
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
<i>Marge nette retraitée</i>	<i>26%</i>	<i>23%</i>	<i>26%</i>	<i>29%</i>
Résultat net retraité de l'exceptionnel	4 501	4 207	5 099	6 317
<i>Croissance</i>	<i>-2%</i>	<i>-7%</i>	<i>21%</i>	<i>24%</i>

- Suite -

1. Bilans prévisionnels 2019-2022

Bilan (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Liquidité&équivalent de liquidité	36 407	39 074	45 632	53 108
Placements et autres actifs financiers	7 474	7 474	7 474	7 474
Clients et comptes rattachés	223	233	258	287
Intermédiaires acheteurs	172	180	200	222
Autres actifs courants	11 919	12 471	13 813	15 366
Actifs courants	56 195	59 433	67 377	76 458
Immobilisation incorporelles	113	47	3	-0
Immobilisations corporelles	7 596	7 534	6 665	5 971
Immobilisations financières	2 679	2 865	2 956	3 063
Actifs non courants	10 388	10 446	9 624	9 034
Total actifs	66 584	69 879	77 001	85 492
Clients et comptes rattachés	26 328	27 547	30 511	33 941
Intermédiaires vendeurs	6 322	6 615	7 327	8 151
Autres passifs courants	5 974	6 251	6 923	7 702
Emprunt - échéance à moins d'un an				
Concours bancaires et autres passifs financiers				
Passifs courants	38 624	40 413	44 760	49 794
Provisions pour risques et charges			200	400
Emprunts				
Passifs non courants	0	0	200	400
Capital social	20 000	20 000	20 000	20 000
Réserves légales	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves de réévaluation	424	424	424	424
Résultats reportés	1 034	2 835	4 518	6 557
Réserves de réinvestissement				
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
Capitaux propres	27 959	29 466	32 041	35 298
Total capitaux propres et passifs	66 584	69 879	77 001	85 492

- Suite -

1. Etats de flux prévisionnels 2019-2022

Flux de trésorerie (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Résultat net	4 501	4 207	5 000	6 317
Ajustements pour:				
Dotations aux amortissements et aux provisions	562	1 129	1 263	1 047
Reprises de provisions	418			
CFO avant variations du BFR	5 482	5 336	6 362	7 364
Clients	28	-10	-25	-29
Intermédiaires acheteurs	22	-8	-19	-22
Autres actifs courants	2 148	-562	-1 342	-1 563
Clients et comptes rattachés	-844	1 219	2 963	3 431
Intermédiaires vendeurs	-3 673	233	712	624
Autres passifs courants	-401	277	672	779
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 761	6 554	9 323	10 793
Flux liés aux activités de placements				
Acquisition immo	-1 789	-1 000	-150	-150
Cession immo				
Acquisition immofinanciere				
Cession immofinanciere	4 925			
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	3 136	-1 000	-150	-150
Nouveaux emprunts				
Remboursement emprunt				
Augmentation de capital				
Dividendes payés	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
Variation de trésorerie	2 297	2 854	6 649	7 583
Trésorerie au début de l'exercice	34 109	36 407	39 260	45 909
Trésorerie à la clôture de l'exercice	36 407	39 260	45 909	53 492

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

**TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES
DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, toutes les sociétés faisant appel public à l'épargne sont vivement encouragées, dans le cadre de la tenue de leurs assemblées générales, à éviter la tenue desdites assemblées avec présence physique des actionnaires et à privilégier les moyens de communication audiovisuelle pour la tenue à distance des réunions garantissant la diffusion en direct de ladite assemblée et les droits des actionnaires.

Certaines modalités pratiques de tenue de l'assemblée que les sociétés sont encouragées à mettre en place sont précisées ci-après comme suit.

Sachant que le code des sociétés commerciales permet à tout actionnaire de voter par correspondance ou de se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial, la société concernée est encouragée à appeler les actionnaires à utiliser l'une ou l'autre de ces modalités.

S'agissant du vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires, notamment en ligne, un formulaire spécial à cet effet.

Il est à rappeler que pour la validité des votes par correspondance les dispositions suivantes doivent être strictement respectées :

- le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.
- il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.
- le vote par correspondance doit être adressé à la société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Il est à noter que les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Sans préjudice de l'obligation de mettre à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, les sociétés sont encouragées à mettre en ligne suffisamment à l'avance lesdits documents afin de limiter au maximum les déplacements des personnes et de permettre aux actionnaires de réagir en conséquence et de défendre leurs droits.

La société devrait permettre à chaque actionnaire de poser des questions ou de formuler des observations relativement aux documents et informations mis à leur disposition ou à toute question en lien avec l'assemblée générale, ceci soit, directement le jour de l'assemblée par le biais de moyens de communication audiovisuelle fiables, soit par écrit, auquel cas un délai raisonnable de réception devrait être fixé par la société pour permettre à l'actionnaire de recevoir éventuellement une réponse à sa question ;

- Suite -

Toute question ou remarque ayant une incidence sur la décision de vote devrait donner lieu à une réponse de la part de la société dans un délai suffisant pour permettre le cas échéant à l'actionnaire de voter par correspondance dans le délai imparti.

Les sociétés sont invitées à mettre en ligne sans délai lesdites questions et remarques ainsi que les réponses y afférentes.

S'agissant du déroulement de l'assemblée générale, la présence physique des personnes devrait se limiter au bureau de l'assemblée tout en respectant les distances sociales.

Dans ce cadre, si un actionnaire décide de se faire représenter, il est préférable que ce mandat soit donné au président de l'assemblée ;

Il est à rappeler que selon les dispositions du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale est présidée par la personne désignée aux statuts. A défaut, la présidence est confiée au président du conseil d'administration ou au président du directoire et le cas, échéant, à l'actionnaire choisi par les associés présents.

Les sociétés sont également invitées, quelque soit l'outil de communication utilisé, à se faire assister par un huissier de justice pour constater le respect des règles légales de tenue des assemblées et plus spécialement les règles de quorum et de vote.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la tenue de l'assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante devront parvenir en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée et devront être consignées dans le procès verbal de délibérations.

Par ailleurs, afin de respecter l'obligation liée à la présence du commissaire aux comptes, les sociétés sont encouragées à le faire intervenir via une conférence téléphonique ou par tout moyen de communication audiovisuelle justifiant sa présence.

Les questions adressées au commissaire aux comptes séance tenante feront l'objet soit d'une réponse orale instantanée de sa part, soit d'une réponse écrite dont lecture doit être faite séance tenante par le président de séance.

Les sociétés sont également invitées à prendre toute autre mesure préventive et ce, dans le respect de la législation en vigueur et des droits des actionnaires.

L'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'assemblée telles qu'indiquées ci-dessus et toute autre mesure préventive prise par la société dans ce cadre devront être portées à la connaissance des actionnaires et consignées dans le procès verbal de délibération de l'assemblée générale.

Les sociétés qui ne disposent pas d'outils de communication leur permettant de prendre les mesures préventives nécessaires peuvent dans ce cadre prendre attache avec la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, laquelle est à même de leur fournir des outils de communication adéquats en la matière.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Wifak International Bank
Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Les actionnaires de Wifak International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 29 avril 2020 à 10h00 au centre d'affaires de la banque Zone d'activités kheireddine Lac III -Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activités de 2019.
2. Lecture des états financiers et des états financiers consolidés au 31.12.2019.
3. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes.
4. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.
5. Approbation du rapport d'activités de la banque et les états financiers et les états financiers consolidés au 31.12.2019.
6. Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Approbation de la nomination d'un membre du Conseil d'Administration.
9. Affectation des résultats de l'exercice 2019.
10. Nomination d'un co-commissaires aux comptes.
11. Emission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques.
12. Autorisation pour acheter et vendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque.

الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الاجتماعي: 04مكرّر، نهج الأمين العباسي 1002 تونس البلفيدير.

قرر مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور المنعقد يوم 14 فيفري 2020 دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الجمعة 17 أبريل 2020 على الساعة العاشرة والنصف صباحا بنزل الشراتون (الهيلتون سابقا) للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2019
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2019
- المصادقة على القوائم المالية المختومة بتاريخ 2019-12-31
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2019
- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2019
- تحديد منح الحضور ومنح رئيس المجلس ومنحة اللجنة الدائمة للتدقيق.

يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو بطريقة إنابة بموجب توكيل خاص ينبغي إيداعه أو إرساله للمقر الاجتماعي الكائن بـ 06 نهج الأمين العباسي البلفيدير تونس. قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام.

بإمكان المساهمين سحب التوكيل من المقر الاجتماعي (إدارة المراقبة).

ستوضع كل الوثائق المعدة للجلسة العامة العادية تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعي (إدارة المراقبة) طيلة المدة القانونية .

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 49-2006 du 27 décembre 2006
Siège social: Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Les actionnaires de **FINACORP OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 22 avril 2020 à 15 h au siège de la société** sis à la rue du Lac Loch Ness – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1-** Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019
- 2-** Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019
- 3-** Approbation des états financiers de l'exercice 2019
- 4-** Affectation des résultats de l'exercice 2019
- 5-** Quitus aux administrateurs
- 6-** Renouvellement des mandats des administrateurs
- 7-** Fixation du montant des jetons de présence
- 8-** Questions diverses

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Les actionnaires de **L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **mardi 28 avril 2020 à 8h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sise à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, Avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2020 - AS - 0248

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Les actionnaires de **L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **mardi 28 avril 2020 à 9h30**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sise à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, Avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2020 - AS - 0249

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Les actionnaires de **L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **mardi 28 avril 2020 à 9h45**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sise à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, Avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2020 - AS - 0250

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Les actionnaires de **UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV**, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **mardi 28 avril 2020 à 10h**, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sise à l'avenue principale- les Berges du Lac -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
- Fixation des jetons de présence,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, Avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2020 - AS - 0251

الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الاجتماعي: 04 مكرّر، نهج الأمين العباسي 1002 تونس البلفدير.

قرر مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور المنعقد يوم 14 فيفري 2020 دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الجمعة 17 أفريل 2020 على الساعة العاشرة صباحا بنزل الشراتون (الهيلتون سابقا) للجلسة العامة خارقة للعادة وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

- تنقيح الفصل الرابع للعقد التأسيسي للشركة والمتعلق بتغيير عنوان المقر الاجتماعي.

يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو بطريقة إنابة بموجب توكيل خاص ينبغي إيداعه أو إرساله للمقر الاجتماعي الكائن بـ 06 نهج الأمين العباسي البلفدير تونس. قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام.

بإمكان المساهمين سحب التوكيل من المقر الاجتماعي (إدارة المراقبة).

ستوضع كل الوثائق المعدة للجلسة العامة العادية تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعي (إدارة المراقبة) طيلة المدة القانونية .

AVIS DES SOCIÉTÉS

Projet de résolutions AGO**Wifack International Bank****Siège social** : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2020.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil d'administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2019, prend acte dudit rapport.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31.12.2019 et après lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de **630 935 542,312** DT et un résultat net de l'exercice après modification comptable de **(-)23 025 357,545** DT.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2019 relatif aux conventions réglementés régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve toutes les opérations réglementées mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire note que le résultat net après modification comptable de l'exercice 2019 s'est élevé à **(-)23 025 357,545** DT et en tenant compte des résultats reportés de l'exercice 2018 s'élèvent **(-)3 934 421,959** DT et décide l'affectation du résultat de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat après modifications comptables 2019	(-)23 025 357,545
Résultats reportés	(-)3 934 421,959
Résultats déficitaires reportés	(-)26 959 779,504

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de Wifak International Bank arrêtés au 31.12.2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission d'un membre du conseil d'administration et décide l'approbation de la cooptation de Monsieur Basem Ali Tantush entant que membre du Conseil d'Administration pour trois ans (exercices 2019, 2020 et 2021) soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide la nomination du cabinet représenté par Monsieur entant que co-commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans (exercices 2020, 2021 et 2022) soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés conformément aux principes de la finance islamique et/ou Sukuk d'un montant global de 150 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités et les conditions de réalisation de cette opération.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du marché, donne son accord pour acheter et revendre les propres actions de la banque sur une année et ce dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117 du 14.11.1994 portant réorganisation du marché financier pour une période d'une année, telle que modifiée par la Loi n° 99-92 du 17.11.2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الاجتماعي: 04مكرّر، نهج الأمين العباسي 1002 تونس البلفدير.

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 17 أفريل 2020

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام والخاص لمراقبي الحسابات وعلى الموازنة وقائمة النتائج المختومة في 31 ديسمبر 2019 حسب النظام المرجعي لقانون المحاسبة، تصادق على القوائم المالية لسنة 2019 وكل العمليات المبينة بهذه القوائم المالية.

القرار الثاني :

بعد استماعها إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 والفصل 475 في مجلة الشركات التجارية، تصادق على كل ما جاء بالتقرير المذكور أعلاه.

القرار الثالث :

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية 2019 على النحو التالي:

- النتيجة المالية للسنة المحاسبية 2019: 23.195.543 دينار تونسي

-النتائج المؤجلة 31 133 553 دينار تونسي

المجموع: 54329096 دينار تونسي

- الاحتياطيات القانونية: دينار تونسي

الأرباح القابلة للتوزيع: 54 329096 دينار تونسي

- الأرباح الموزّعة: دينار تونسيلكلّ سهم
- مجموع الأرباح الموزّعة دينار تونسي
- رصيد منقول 2019: دينار تونسي

القرار الرابع :

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة المالية 2019 المختومة بتاريخ 2019.12.31.

القرار السادس :

بعد إعلامها باقتراح مجلس الإدارة، توافق الجلسة العامة العادية على كتاريخ بدء توزيع مرابيح 2019 وذلك عن طريق شبابيك الشركة التونسية بين المهنيين للمقاصة والمحافظة على الأوراق المالية TUNISIE CLEARING وشبابيك المقر الاجتماعي للشركة.

القرار السادس :

تحدد الجلسة العامة العادية مبلغ ألف د.تكمُنحة حضور لكلّ عضو من أعضاء مجلس الإدارة لسنة 2020. كما تحدّد المنحة الخاصّة برئيس مجلس الإدارة ب ألف د.ت. وتحدّد مبلغ د.ت. كمنحة لكلّ عضو من لجنة المراقبة الدائمة للشركة.

القرار السابع :

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإعلام وبكل ما بنص عليه القانون.

- مجموع الأرباح الموزعة دينار تونسي

- رصيد منقول 2019: دينار تونسي

القرار الرابع :

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة المالية 2019 المختومة بتاريخ 2019.13.21.

القرار السادس :

بعد إعلامها باقتراح مجلس الإدارة، توافق الجلسة العامة العادية على كتاريخ بدء توزيع مرابيح 2019 وذلك عن طريق شبابيك الشركة التونسية بين المهنيين للمقاصة والمحافظة على الأوراق المالية TUNISIE CLEARING وشبابيك المقر الاجتماعي للشركة.

القرار السادس :

تحدد الجلسة العامة العادية مبلغ ألف د.ت كمنحة حضور لكل عضو من أعضاء مجلس الإدارة لسنة 2020. كما تحدد المنحة الخاصة برئيس مجلس الإدارة ب ألف د.ت. وتحدد مبلغ د.ت كمنحة لكل عضو من لجنة المراقبة الدائمة للشركة.

القرار السابع :

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإعلام وبكل ما بنص عليه القانون.

الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الاجتماعي: 04مكرّر، نهج الأمين العباسي 1002 تونس البلفدير.

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 17 أبريل 2020

القرار الأول: إنّ الجلسة العامّة الخارقة للعادة توافق بالإجماع على قرار تنقيح الفصل الرابع للعقد التأسيسي للشركة والمتعلّق بتغيير عنوان المقرّ الاجتماعي.

الفصل -4- :المقر الاجتماعي (النسخة القديمة)

1. حدد المقر الاجتماعي بتونس: 4 مكرّر، نهج الأمين العباسي 1002 تونس البلفدير.
2. يمكن نقل المقر الاجتماعي إلى أي مكان آخر من البلاد التونسية وذلك وفق ما تقرره الجلسة العامة الخارقة للعادة للمساهمين حسب الفصل 51 من هذا القانون الأساسي.
3. يمكن للشركة فتح فروع أو مكاتب أو وكالات أو نيابات وذلك حيثما يرى مجلس الإدارة مصلحة في ذلك.

الفصل -4- :المقر الاجتماعي(النسخة الجديدة)

1. حدد المقر الاجتماعي بتونس:6، نهج الأمين العباسي 1002 تونس البلفدير.
2. يمكن نقل المقر الاجتماعي إلى أي مكان آخر من البلاد التونسية وذلك وفق ما تقرره الجلسة العامة الخارقة للعادة للمساهمين حسب الفصل 51 من هذا القانون الأساسي.
3. يمكن للشركة فتح فروع أو مكاتب أو وكالات أو نيابات وذلك حيثما يرى مجلس الإدارة مصلحة في ذلك.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration a décidé, compte tenu des circonstances de force majeure actuelles, de reporter la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) prévue initialement pour le 22 avril 2020, à une date qui sera fixée et communiquée ultérieurement.

La Banque de Tunisie invite ses actionnaires à consulter ses Etats Financiers publiés sur les sites du CMF et de la BVMT sur sa situation et ses résultats au 31 décembre 2019.

La situation très solide qui se dégage à cette date, avec notamment un ratio de solvabilité supérieur à 16% (soit 160% de l'exigence réglementaire) avait permis au Conseil d'Administration de proposer à l'AGO la distribution d'un dividende de 0,300 Dinar par action.

L'évolution extrêmement rapide de la pandémie au niveau international et en Tunisie, l'impact attendu des mesures prises pour la contrer et la recommandation de la Banque Centrale de Tunisie formulée dans sa Note du 1^{er} avril nous amènent à revoir cette proposition.

La situation financière et ses fondamentaux solides doivent permettre à la Banque de Tunisie de traverser cette période de fortes turbulences anticipées, caractérisée par une augmentation des risques, sans remettre en cause la confiance témoignée par ses clients et actionnaires.

La nouvelle proposition qui sera faite à l'AGO en matière d'affectation du résultat de 2019 tiendra compte des prévisions de l'impact de cette crise et sera en conformité avec la Note de la BCT du 1^{er} avril 2020.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

بلاغ الشركات

COMMUNIQUE DE PRESSE

بنك تونس والإمارات

المقر الاجتماعي : 5، مكرر شارع محمد بدره، 1002 تونس

باعتبار الظرف الصحي العالمي المتعلق بانتشار فيروس COVID-19 وفي إطار التطبيق الفعال للإجراءات الاحترازية واتباع التدابير الوقائية المتعلقة بذلك قرر بنك تونس والإمارات عقد اجتماع الجلسة العامة العادية للمساهمين يوم 22 أبريل 2020 وذلك باعتماد وسائل الاتصال عن بُعد ، وفقا للإجراءات التالية التي ندعو المساهمين العاديين وأصحاب الأسهم ذات الأولوية في الربح الى اتباعها:

1. ارسال مطلب في التسجيل على العنوان الإلكتروني التالي: ago2020@bte.com.tn مع ادراج المعطيات التالية: الاسم واللقب او اسم الشركة + CIN او المعرف الوحيد + عدد الأسهم + الوسيط بالبورصة الخاص به.
2. يقوم مكتب الجلسة بالتأكد من المعلومات وتسجيل الحضور و الردّ بإرسال ملف الجلسة العامة الم يكون من تقرير النشاط السنوي + تقرير مراقبي الحسابات + لائحة القرارات + ورقة التصويت عن بُعد، علما وأنه يتم احتساب عدد التسجيلات في تكوين النصاب.
3. يمكن للمساهمين ان يرسلوا اسئلتهم واستفساراتهم على نفس العنوان الإلكتروني وتتواصل هذه العملية الى غاية 2020/04/15 ويتولى البنك على إثرها بمداهم بكل الإجابات في أجل أقصاه يوم 2020/04/20.
4. يقوم كل مساهم بتعمير ورقة التصويت عن بُعد وامضائها ثم ارسالها إلى البنك في أجل أقصاه يوم 2020/04/21 وذلك بواسطة رسالة مضمونة الوصول (يتم اعتماد ختم البريد) أو عند الاقتضاء بواسطة الفاكس على الرقم 71.287.409 أو على العنوان الإلكتروني ago2020@bte.com.tn

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

Communiqué de presse

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques

Siège sociale : Centre Urbain Nord, Boulevard De La Terre BP 77, El Khdhra 1003 Tunis

Dans le contexte exceptionnel lié à l'épidémie COVID 19 et compte tenu des circonstances actuelles matérialisés notamment par le couvre-feu et l'état de confinement général décrétés par l'Etat, le conseil d'administration de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques a pris la décision, lors d'un conseil tournant, de reporter les assemblées générales ordinaire et extraordinaire, au dite de l'exercice 2018, prévues initialement pour le 08 avril 2020.

L'absence de visibilité sur le calendrier de sortie de cette crise sanitaire et la levée des mesures restrictives ne permet pas de se fixer sur une nouvelle date. Ainsi, le conseil d'administration fixera ultérieurement les dispositions qui seront prises pour la tenue des assemblées.

Les membres du conseil d'administration ainsi que la Direction Générale sont mobilisés pour permettre à l'entreprise de traverser au mieux cette crise sans précédent et d'accélérer les conditions le permettront la tenue des assemblées en question .La priorité dans cette période difficile est d'assurer la pérennité de la société, la protection de ses employés ainsi que ses partenaires.

*Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2020 - AS - 0258

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	191,281	191,396		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	130,712	130,771		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	110,038	110,080		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	116,458	116,522		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	114,401	114,445		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	110,972	111,042		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	110,743	110,783		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,434	45,446		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,805	31,819		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	107,596	107,647		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,929	16,935		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	122,602	122,639		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,164	1,164		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	113,735	113,791		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,178			
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	159,551	159,646		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,219	11,223		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,763	1,765		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,516	61,535		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	126,565	126,360		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	102,048	101,415		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101,097	101,159		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	125,727	124,386		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	483,804	480,265		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	116,670	115,606		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	124,020	122,988		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	125,490	124,873		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	107,935	107,238		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	95,938	94,693		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	167,893	166,413		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	87,471	86,694		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	116,388	116,372		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	147,411	145,589		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	132,831	131,674		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	92,292	91,356		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	19,719	19,514		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2064,140	2062,262		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	118,151	116,314		
39	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	161,261	160,803		
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	180,092	177,580		
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	15,674	15,429		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,623	2,652		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,359	2,379		
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	66,654	67,839		
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,049	1,068		
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,242	1,244		
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,111	1,123		
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,048	1,065		
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	103,608	104,106		
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	126,518	126,161		
51	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1027,271	1032,568		
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	10,101	10,225		
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,159	9,059		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	81,845	79,583		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,695	111,125	111,169

56	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	103,852	103,877
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	107,739	107,782
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	106,372	106,413
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	108,480	108,539
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	110,304	110,354
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	107,740	107,786
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	103,341	104,782	104,825
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	104,394	104,418
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	109,161	103,024
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	111,158	111,217
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	107,030	107,058
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	105,896	105,930
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	106,375	106,423
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	106,217	106,255
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	106,105	106,155
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMEN	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	107,643	107,689
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	106,395	106,445
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	105,615	105,660
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	108,045	108,084
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	104,409	104,444
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	107,189	107,228
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	107,388	107,439
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	108,171	108,217
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	112,642	112,892
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	62,748	56,828	56,605
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	85,150	84,521
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,322	17,532
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	285,503	282,886
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMEN	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2086,575	2055,008
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	72,544	72,441
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,504	57,490
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	103,623	102,902
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	10,864	10,849
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	12,012	11,966
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	13,790	13,633
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	12,285	12,151
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	152,710	152,747
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	7,529	7,449
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	104,761	104,209
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	80,455	79,244
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	81,424	80,144
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	100,393	100,094
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	98,741	83,530	82,225
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	90,238	90,201
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,441	8,329
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	85,598	84,839
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	153,406	135,674	134,241
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	90,113	91,202
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	110,226	110,033
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	109,715	109,181
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	167,225	167,876
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	164,177	164,798
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	152,082	152,619
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	19,299	19,469
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	122,474	121,367
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MAN	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	133,826	134,319
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMEN	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	992,217	989,442
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5166,762	5165,939
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	4827,697	4790,338
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	81,804	83,021
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4522,152	4515,557
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9,947	9,386	9,250
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	110,847	109,790
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 311,257	10114,953	9977,479

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR-ICF

Siège social : 4 Bis Rue Amine Abbassi -1002 Tunis Belvédère

La société des Industries Chimiques du Fluor-ICF, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 avril 2020. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mourad GUELLATY et Islem RIDANE.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2 019	2 018
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		888 285	888 285
Moins : amortissements		<862 834>	<844 869>
	3	25 451	43 416
Immobilisations corporelles		96 439 208	92 969 780
Moins : amortissements		<63 748 098>	<57 996 937>
	4	32 691 110	34 972 843
Immobilisations Financières		24 573 622	21 857 170
Moins : provisions		<837 228>	<835 652>
	5	23 736 394	21 021 518
Total des actifs immobilisés		56 452 955	56 037 777
Autres actifs non courants	6	-	24 631
Total des actifs non courants		56 452 955	56 062 408
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		38 264 172	42 701 239
Moins : provisions		<1 281 256>	<1 169 097>
	7	36 982 916	41 532 142
Clients et comptes rattachés		33 839 711	24 106 259
Moins : provisions		33 839 711	24 106 259
Autres actifs courants		6 372 211	1 505 093
Moins : provisions		6 372 211	1 505 093
	8	6 372 211	1 505 093
Placements et autres actifs financiers	9	286 852	188 350
Liquidités et équivalents de liquidités	10	21 762 524	25 102 463
Total des actifs courants		99 244 214	92 434 307
Total des actifs		155 697 169	148 496 715

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2019	2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		3 731 743	2 027 674
Résultats reportés		31 133 553	11 456 654
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		92 724 729	71 343 761
Résultat de l'exercice		23 195 543	38 576 899
Total des capitaux propres avant affectation	11	115 920 272	109 920 660
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	12	2 271 623	4 738 215
Provisions	13	2 153 041	1 836 325
Total des passifs non courants		4 424 664	6 574 540
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	10 871 395	15 978 465
Autres passifs courants	15	9 285 673	11 998 125
Concours bancaire et autres passifs financiers	16	15 195 165	4 024 925
Total des passifs courants		35 352 233	32 001 515
Total des passifs		39 776 897	38 576 055
Total des capitaux propres et des passifs		155 697 169	148 496 715

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2019
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 019	2 018
Revenus		187 994 939	158 019 754
Coût des ventes	Tableau de passage	<151 388 101>	<107 935 509>
Marge brute		36 606 838	50 084 245
Autres produits d'exploitation	17	3 094 636	2 245 085
Frais de distribution	Tableau de passage	<6 675 802>	<6 444 707>
Frais d'administration	Tableau de passage	<6 356 301>	<4 956 468>
Autres charges d'exploitation	Tableau de passage	<4 669 537>	<4 884 402>
Résultat d'exploitation		21 999 834	36 043 753
Charges financières nettes	18	<2 389 911>	3 448 261
Produits des placements	19	5 876 878	3 210 042
Autres gains ordinaires	20	204 210	219 982
Résultats des activités ordinaires avant impôts		25 691 011	42 922 038
Impôt sur les bénéfices		<2 495 468>	<4 345 139>
Résultats des activités ordinaires après impôts		23 195 543	38 576 899
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		23 195 543	38 576 899
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		23 195 543	38 576 899

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 019	2 018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		190 918 480	141 080 967
Encaissements reçus des débiteurs divers		1 972 516	1 042 360
		<143 087	
Sommes versées aux fournisseurs		167>	<112 544 04 >
Sommes versées au personnel		<23 672 795>	<16 688 08 >
Impôts sur les bénéfices		<2 846 761>	<563 96 >
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21	23 284 273	12 327 219
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<3 383 203>	<5 895 55 >
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		118 447	144 560
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		<2 350 184>	-
Encaissements / cession d'immobilisations financières		-	199 961
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		<586 313>	<75 90 >
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		4 879 781	3 435 965
Charges financières		<142 735>	<100 27 >
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	22	<1 464 207>	<2 291 29 >
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<18 897 503>	<8 398 11 >
Encaissements provenant des subventions			-
Remboursement d'emprunts		<4 648 041>	<5 291 82 >
Encaissements provenant des emprunts			-
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions			-
Encaissement en plus auprès des actionnaires			-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	23	<23 545 544>	<13 689 94 >
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	24	<1 614 461>	4 210 008
Variation de trésorerie		<3 339 939>	556 000
Trésorerie au début de l'exercice		25 102 463	24 546 423
Trésorerie à la clôture de l'exercice		21 762 524	25 102 423
Variation de trésorerie		<3 339 939>	556 000

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges	Production stockée
Coût des ventes	151 388 101	131 555 606	18 068 681	5 486 655	1 110 968	<4 833 809>
Frais de distribution	6 675 802		1 002 545		5 673 257	
Frais d'administration	6 356 301	136 651	4 630 355	358 154	1 231 141	
Autres charges	4 669 537	341 162	1 141 177	1 310 862	1 876 336	
Total	169 089 741	132 033 419	24 842 758	7 155 671	9 891 702	<4 833 809>

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes		2019	2018
Revenus et autres produits d'exploitation	187 994 939						
Production stockée	4 833 809	Déstockage de production		-			
Production immobilisée	29 540						
Total	192 858 288	Total		-	Production	192 858 288	166 046 00
Production	192 858 288	Achats consommés		132 033 421	Marge sur coût matières	60 824 867	70 027 72
Marge sur coût matières	60 824 867						
Subventions d'exploitation	290 131	Autres charges externes		9 680 644			
Produits divers ordinaires	1 149 875						
Total	62 264 873	Total		9 680 644	Valeur ajoutée brute	52 584 229	62 302 59
Valeur ajoutée brute	52 584 229	Impôts et taxes		211 057			
Total	52 584 229	Charges de personnel		24 842 760			
		Total		25 053 817	Excédent brut d'exploitation	27 530 412	41 268 33
Excédent brut d'exploitation	27 530 412	Insuffisance brute d'exploitation		-			
Autres produits ordinaires	204 210	Autres charges ordinaires		-			
Produits financiers	8 552 336	Charges financières		5 065 369			
Transfert et reprise sur charges	1 625 091	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires		7 155 670			
Total	37 912 050	Impôt sur le résultat ordinaire		2 495 468			
		Total		14 716 507	Résultat des activités ordinaires	23 195 543	38 576 89
Résultat positif des activités ordinaires	23 195 543	Résultat négatif des activités ordinaires		-			
Gain extraordinaires	-	- Pertes extraordinaires		-			
Effet positif des modifications comptables	-	- Effet négatif des modifications comptables		-			
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables		-			
Total	23 195 543	Total		-	Résultat net après modifications comptables	23 195 543	38 576 89

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière

de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cours d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	2 019	2018
Logiciels	480 495	480 495
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	888 285	888 285
Moins amortissements	<862 834>	<844 869>
	25 451	43 416

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	2 019	2018
Terrains	3 977 043	1 627 435
Constructions	15 485 586	15 142 479
Installations techniques, matériel et outillage industriel	69 553 059	67 239 052
Matériel de transport	824 889	778 256
Autres immobilisations corporelles	3 631 439	3 480 894
Immobilisations en cours	2 967 192	4 701 664
Sous Total	96 439 208	92 969 780
Moins amortissements	<63 748 098>	<57 996 937>
	32 691 110	34 972 843

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements		Valeurs Nettes au		Cumul des amortissements au 31/12/2019	31/12/2019
	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur Brute au 31/12/2019	Cumul des amortissements au 31/12/2018	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice		
Logiciels	480 495	-	-	480 495	437 079	-	17 965	455 044	25 51
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 790	-	-	407 790	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	888 285			888 285	844 869	-	17 965	862 834	25 51
Terrains	1 627 435	2 349 608	-	3 977 043	8 625	-	7 500	16 125	3 960 18
Constructions	15 142 479	343 107	-	15 485 586	8 944 878	-	611 959	9 556 837	5 928 49
Installations techniques, matériel et outillage industriel	67 239 052	2 413 374	99 367	69 553 059	45 938 155	99 367	4 921 260	50 760 048	18 793 11
Matériel de transport	778 256	70 623	23 990	824 889	217 393	23 990	142 586	335 989	488 00
Autres immobilisations corporelles	3 480 894	150 545	-	3 631 439	2 887 886	-	191 213	3 079 099	552 40
Immobilisations en cours	4 701 664	3 182 533	4 917 005	2 967 192	-	-	-	-	2 967 92
Total des immobilisations corporelles	92 969 780	8 509 790	5 040 362	96 439 208	57 996 937	123 357	5 874 518	63 748 098	32 691 10
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	93 858 065	8 509 790	5 040 362	97 327 493	58 841 806	123 357	5 892 483	64 610 932	32 716 61

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	2 019	2018
Prêts au personnel	435 704	199 131
Participations*	23 580 923	21 231 132
Dépôts et cautionnements	556 995	426 907
Sous Total	24 573 622	21 857 170
Moins provisions	<837 228>	<835 652>
	23 736 394	21 021 518

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	2 019	2018
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- Société de Ciment de Bizerte	130 407	125 792
- STB	455 441	497 469
- STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	100 000	55950
- UNIMED	880	5 941
	837 228	835 652

* Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2018	Acquisition 2019	Cession 2019	Valeurs historiques 2019	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2019	au 31/12/2018	Provisions au 31/12/2019	Variatio
ATTIJARI BANK	12 409 444	-	-	12 409 444	3,97%	1 618 783	8,00	31,88	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,00	100,00	-	-	-
STE ALKIMIA	1 674 419	-	-	1 674 419	2,67%	51 940	32,00	43,41	-	-	-
STB	735 733	-	-	735 733	0,04%	63 200	12,00	4,44	497 469	455 441	<42 0 8>
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,00	10,00	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,00	-	150 000	150 000	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,00	50,00	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,02%	1 000	10,00	10,00	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,02%	5	100,00	-	500	500	-
STE DE STOCKAGE PETROLIERS	500 000	-	-	500 000	27,78%	5 000	100,00	100,00	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	6,00	13,18	-	-	-
SOTRAPIL	196 026	-	-	196 026	0,61%	25 298	8,00	11,44	-	-	-
FCP MAXULA CROISSANCE	2 608	208	602	2 215	0,26%	26	100,00	128,17	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,00	1,47	125 792	130 407	4 15
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,01%	2 017	11,00	11,57	-	-	-
AMARAGE ET DESAMARAGE	100 000	-	-	100 000	20,00%	10 000	10,00	-	55 950	100 000	44 50
UNIMED	47 283	-	-	47 283	0,02%	4 957	10,00	9,36	5 941	880	<5 0 1>
BIAT	-	2 350 184	-	2 350 184	0,13%	21 460	109,51	112,28	-	-	-
TOTAL	21 231 132	2 350 392	602	23 580 924	-	-	-	-	835 652	837 228	1 76

6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Désignation	2019	2018
Charges à répartir unité H2SO4	-	24 631
	-	24 631

7. STOCKS.

Désignation	2 019	2018
Matières premières	20 809 209	24 539 144
Matières consommables	4 333 135	3 802 940
Emballages commerciaux	448 771	633 662
Produits finis ALF3	11 435 154	11 814 851
Produit finis ANHYDRITE	103 839	93 630
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	1 134 065	1 817 012
Sous Total	38 264 172	42 701 239
Moins provisions pour dépréciation *	<1 281 256>	<1 169 097>
	36 982 916	41 532 142

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2 019	2018
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	391 871	750 675
Provision pour dépréciation de matière première	569 612	98 115
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	319 773	320 307
	1 281 256	1 169 097

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	2 019	2018
Débiteurs divers	33 142	40 910
Etat	6 208 998	1 356 615
Fournisseurs, avances sur commandes	384	33 646
Charges comptabilisées d'avance	40 977	27 656
Personnel, avances et acomptes	34 770	41 117
Produits à recevoir	48 790	-
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	6 372 211	1 505 093
Moins : provisions	-	-
	6 372 211	1 505 093

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	2 019	2018
Prêt au personnel	286 852	188 350
	286 852	188 350

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	2 019	2018
Certificats de dépôts	18 000 000	16 000 000
Banques (DT)	1 368 513	882 961
Banques (devises)	2 388 907	8 213 619
Caisses	5 104	5 883
	21 762 524	25 102 463

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2019 s'élèvent à **115 920 272** dinars contre **109 920 660** dinars au 31/12/2018 soit une hausse de **5 999 612** dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2019 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2018	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 027 674	11 456 654	38 576 899	-	109 920 660
Modifications comptables 2018	-	-	-	-	-	-	-	
Soldes après modifications comptables	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 027 674	11 456 654	38 576 899	-	109 920 660
Augmentation de capital souscrite appelée versée	-	-	-	-	-	-	-	
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-	-	-	-	-	-	-	
Actionnaires capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	<18 900 000>	-	-	<18 900 000>
Affectation en réserves Légales	-	-	-	-	-	-	-	
Affectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	38 576 899	<38 576 899>	-	
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	1 994 200	-	-	-	1 994 200
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	<290 131>	-	-	-	<290 131>
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	23 195 543	-	23 195 543
Modifications comptables 2019	-	-	-	-	-	-	-	
Situation au 31 Décembre 2019	21 000 000	2 100 000	34 759 433	3 731 743	31 133 553	23 195 543	0	115 920 270

12. EMPRUNTS.

Désignation		2019	2018
Emprunt BANQUE DE TUNISIE		2 271 623	4 218 771
Emprunt BIAT		-	519 444
		2 271 623	4 738 215

13. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

		2019	2018
Provisions litiges pollution	(a)	314 546	363 173
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	1 319 258	953 915
		2 153 041	1 836 325

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.(cf. 2.6. Contentieux fiscal)
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination de cette provision.

14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation		2019	2018
Fournisseurs d'exploitation locaux		2 107 506	2 258 707
Fournisseurs d'exploitation étrangers		5 828 320	10 841 015
Fournisseurs d'immobilisations locaux		260 174	160 586
Fournisseurs d'immobilisations étrangers		93 347	-
Fournisseurs factures non parvenues		2 417 820	2 632 124
Fournisseurs, retenues de garantie		164 228	86 033
		10 871 395	15 978 465

15. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	2019	2018
Personnel et comptes rattachés	2 237 986	3 156 600
Etat et collectivités publiques	3 883 993	5 965 723
Produits constatés d'avance	145 128	255 441
Actionnaires dividendes à payer	5 849	5 618
CNSS et organismes sociaux	2 611 131	2 244 598
Créditeurs divers	401 586	370 145
	9 285 673	11 998 125

16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Désignation	2019	2018
Echéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	1 947 147	1 947 147
Echéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	519 444	2 077 778
Effets préfinancement importation	12 728 574	-
	15 195 165	4 024 925

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2019	2018
Revenus loyers	440 851	567 971
Production immobilisée	29 540	17 537
Cessions ALUMINE	160 306	169 310
Transfert de charge sur immobilisations	150	-
Remboursements divers	80 205	71 544
Autres produits sur chargement et déchargement	252 424	249 896
Jeton de présence	1000	2000
Reprise de provision pour affaire pollution	140 145	231 738
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	358 804	286 639
- Stock matière première	192 117	210 472
- Stock pièces de rechange	534	55
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	118 081	112 049
Reprise de provision pour prime d'encouragement et augmentation gouvernementale	735 055	-
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	290 131	295 117
Produits liés à une modification comptable	295 294	30 757
	3 094 636	2 245 085

18. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	2 019	2 018
Charges d'intérêts	677 137	858 672
Perte de change	4 339 567	3 913 540
Gain de change	<2 628 303>	<8 197 142>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	48 665	7 020
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<47 089>	<10 194>
Produits/Charges financières liées à une modification comptable	<66>	<20 157>
	2 389 911	<3 448 261>

19. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2019	2018
Placements	2 125 585	1 231 805
Dividendes	3 744 864	1 973 670
Produits sur prêts accordés au personnel	6 429	4 567
	5 876 878	3 210 042

20. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2 019	2 018
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	197	16
Intérêts créditeurs des comptes courants	173 841	173 866
Plus-value sur cession de matériel de transport	-	46 100
Produit divers ordinaire sur annulation dettes fournisseurs	30 172	-
	204 210	219 982

21. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/2019 à 23 284 273 DT résulte de :

1) Encaissements :		192 890 996
- encaissements auprès des clients		190 918 480
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)		530 600
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)		1 441 916
2) Décaissements :		<169 606 723>
- décaissements d'exploitation		<169 606 723>

22. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à <1 464 207> DT au 31/12/2019. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements		5 101 415
- remboursement des prêts accordés au personnel y compris les produits sur prêt		103 437
- produits des placements		2 010 242
- produits des participations dividendes reçus		2 694 448
- encaissements provenant de la cession d'immobilisations et des avances sur commandes		118 447
- revenus des comptes courants		173 841
- produits des jetons de présence reçus		1 000
2) Décaissements		<6 565 622>
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<3 383 203>
- prêts accordés au personnel		<689 500>
- acquisition immobilisation financière		<2 350 184>
- frais de banque		<142 735>

23. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à <23 545 544> DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit

1) Encaissements		-
-encaissement provenant des subventions		-
2) Décaissements		<23 545 544>
- dividendes payés		<18 897 503>
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<463 327>
- intérêts sur emprunt BIAT		<159 789>
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<1 947 147>
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt BIAT		<2 077 778>

24. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2019 a engendré des pertes de change sur les comptes bancaires de <1 614 461> DT.

25. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2019 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,67%
MARHABA INTERNATIONAL	396 838	18,90%
MARHABA BEACH	360 368	17,16%
SOHOTO SALEM	101 360	4,83%
TOUR KHALEF	94 351	4,49%
SPDIT SICAF	67 646	3,22%
C.N.P.	58 835	2,80%
BEN NASR FRERES	75 999	3,62%
COMAR	24 036	1,14%
SAAD HADJ KHALIFA	48 572	2,31%
DRISS HICHEM	20 584	0,98%
MARHABA	23 355	1,11%
DIVERS	268 056	12,76%
Total	2 100 000	100,00%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé au courant de l'exercice 2019, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAF pour un montant de 48 790 dinars

26. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement donné

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :

- Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2019;
- Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2019.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

27. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1^{er} Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 14 Février 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA", qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **115 920 272** dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **23 195 543** dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de **21 762 524** dinars. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Prise en compte des revenus :

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, le revenu de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" s'élève à **187 994 939** dinars et représente 98% du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de son évolution par rapport à l'exercice 2018.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 28 « événements postérieurs à la date de clôture » aux états financiers. Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 14 février 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Toutefois, il est à signaler que la propagation de la pandémie COVID 19 après la date d'arrêté des comptes et la crise sanitaire qui sévit en Tunisie et au niveau mondial risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.

En outre, et dans le cadre des efforts visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le gouvernement tunisien et les gouvernements des autres pays ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liées aux différents secteurs d'activité.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils pourraient avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futurs qui ne peut pas être estimée sur la base des informations disponibles.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie

significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Le Conseil d'administration s'est réuni le 14 février 2020 pour arrêter les états financiers et que s'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'organe délibérant appelé à statuer sur les comptes.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

CNBA

Mourad GUELLATY

Islem RIDANE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019:

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2019 concernant les articles cités ci-dessus. De plus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

2. Conventions et opérations conclues ou réalisées au cours des exercices antérieurs à 2019:

2.1. Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 4 218 771 dinars dont 1 947 147 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2019 s'élèvent à 463 327 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2.2. Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. L'encours de ce crédit s'élève à 519 444 dinars dont 519 444 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2019 s'élèvent à 159 788 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2.3. Convention conclue avec la société "ALKIMIA-PACKAGING SA":

La société "Les industries Chimiques du Fluor SA" a conclu durant l'exercice 2018 avec la société "ALKIMIA-PACKAGING SA", ayant un administrateur en commun, une convention par laquelle la société "ALKIMIA-PACKAGING SA" met à la disposition de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" deux hangars de stockage de matières premières. Cette convention, qui a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 28 février 2019, a été conclue pour une période allant du 01/10/2018 au 31/12/2019. La charge supportée par la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" dans la cadre de cette convention s'élève au 31/12/2019 à 151 380 dinars hors taxes.

2.4. Convention conclue avec la société "AMARAGE ET DESAMARAGE SA":

La société "Les industries Chimiques du Fluor SA" a accordé, durant l'exercice 2019, une avance en compte courant de 30 000 DT à la société "AMARAGE ET DESAMARAGE SA". Il s'agit d'une convention conclue entre deux sociétés ayant un dirigeant en commun. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 28 février 2019. Aucun produit n'a été constaté au titre de cette convention en 2019.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

3.1. Rémunération des Directeurs Généraux :

Le salaire net annuel du nouveau Directeur Général s'élève à 145 000 dinars hors impôts et taxes. Cette rémunération a été fixée par le Conseil d'administration du 23 Août 2019 qui l'a nommé.

Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une prise en charge des dépenses nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

La charge brute supportée par la société, au titre de l'exercice 2019, relative au salaire du nouveau Directeur Général, s'élève à 74 695 dinars.

La charge brute supportée par la société, au titre de l'exercice 2019, relative à la rémunération de l'ancien Directeur Général, s'élève à 75 789 dinars. Il a bénéficié également d'une indemnité spécifique de fin de service pour un montant brut de 122 179 dinars.

3.2. Montants servis aux administrateurs :

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 220 000 dinars.

3.3. Montants servis aux membres du comité permanent d'audit :

Les montants servis aux membres du comité permanent d'audit au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 12 000 dinars.

3.4. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants se présentent comme suit (en dinars) :

Désignation	Nouveau Directeur Général		Ancien Directeur Général		Membres du Conseil d'administration	
	Charge de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice (**)	Passif au 31/12/2019
Avantage à court terme	74 695	-	75 789	-	232 000	232 000
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	122 179	-	-	-
Paiement en action	-	-	-	-	-	-
Total	74 695	-	197 968	-	232 000	232 000

(*) Ces montants sont présentés en brut.

(**) Y compris le Président du Conseil d'administration

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 30 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

CNBA

Mourad GUELLATY

Islem RIDANE

Etats financiers annuels de SICAV**FINACORP OBLIGATAIRE SICAV**

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par M. Skander MILADI.

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	2 186 111	2 930 828
a- Actions et valeurs assimilées		191 903	107 043
b- Obligations		1 994 208	2 615 601
c- Emprunts d'état		0	208 185
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 801 320	869 206
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		1 801 320	869 206
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		3 987 430	3 800 034
<u>PASSIFS</u>		31 183	30 099
Opérateurs créditeurs	PA1	15 394	15 530
Autres créditeurs divers	PA2	15 789	14 568
<u>ACTIF NET</u>		3 956 247	3 769 935
Capital	CP1	3 616 449	3 612 633
Sommes capitalisables	CP2	339 798	157 303
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		157 160	489
b- Résultat capitalisable de l'exercice		180 627	174 010
c- Régul.Résultat capitalisables de l'exercice		2 011	-17 196
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		3 987 430	3 800 034

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Revenus du portefeuille-titres	PR1	129 477	169 754
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations		127 814	160 954
c- Revenus des B.T.A		1 664	8 800
Revenus des placements monétaires	PR2	98 665	54 156
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>228 142</u>	<u>223 910</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-28 667	-30 732
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		199 475	193 178
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-18 849	-19 168
RESULTAT D'EXPLOITATION		180 627	174 010
Régularisation du résultat d'exploitation		2 011	-17 196
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		182 638	156 814
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-2 011	17 196
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 165	-4 345
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	6 441
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		187 792	176 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>187 792</u>	<u>176 106</u>
a- Résultat d'exploitation	180 627	174 010
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 165	-4 345
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	6 441
d- Frais de négociation de titres	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	-153 440
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-1 480</u>	<u>-1 116 147</u>
a- Souscriptions	2 609 181	5 403 406
- Capital	2 426 900	5 237 400
- Régularisation des sommes non distribuables	-162	-13 353
- Régularisation des sommes capitalisables	182 443	179 359
b- Rachats	2 610 661	6 519 553
- Capital	2 430 300	6 313 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-213	-15 907
- Régularisation des sommes capitalisables	180 574	222 460
VARIATION DE L'ACTIF NET	186 312	-1 093 481
<u>ACTIF NET</u>		
a- Début de l'exercice	3 769 935	4 863 417
b- Fin de l'exercice	3 956 247	3 769 935
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- Début de l'exercice	36 224	46 980
b- Fin de l'exercice	36 190	36 224
VALEUR LIQUIDATIVE	109,318	104,072
TAUX DE RENDEMENT	5,041%	4,229%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au **31 Décembre 2019** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au **31 Décembre 2019**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au **31 Décembre 2019** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Décembre 2019**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers annuels arrêtés au **31 Décembre 2019** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Décembre 2019** à 2.186.111 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2019	% de l'Actif	% de l'Actif Net
Obligations		1 931 705	1 994 208	50,01%	50,41%
AB 2008 CAT B	3 000	135 000	139 648	3,50%	3,53%
AB 2009 SUB	1 150	38 295	38 719	0,97%	0,98%
AB 2012 SUB	3 500	105 000	107 187	2,69%	2,71%
AIL 2015-1	1 500	90 000	92 286	2,31%	2,33%
ATL 2013/2	300	6 000	6 044	0,15%	0,15%
ATL 2015-1	1 500	90 000	92 656	2,32%	2,34%
ATL 2015-2	1 000	40 000	42 038	1,05%	1,06%
BTE 2010	3 500	192 500	195 109	4,89%	4,93%
CIL 2015-1	2 500	50 000	51 672	1,30%	1,31%
CIL 2016-2	1 000	60 000	63 156	1,58%	1,60%
HL SUB 2015-1	2 500	150 000	150 961	3,79%	3,82%
HL 2015-2	2 500	200 000	209 574	5,26%	5,30%
STB 2010/1	3 000	119 910	123 855	3,11%	3,13%
TLS 2013/1	1 500	30 000	30 428	0,76%	0,77%
TLS 2014/1	3 000	120 000	124 781	3,13%	3,15%
TJL 2016-2	2 000	120 000	126 100	3,16%	3,19%
TJL 2019-1	1 000	100 000	104 678	2,63%	2,65%
UBCI 2013	1 000	20 000	20 639	0,52%	0,52%
UIB 2009/1	2 500	125 000	127 685	3,20%	3,23%
UIB 2012/1	3 500	140 000	146 991	3,69%	3,72%
Titres OPCVM		181 546	191 903	4,81%	4,85%
GO SICAV	1 700	181 546	191 903	4,81%	4,85%
Total		2 113 251	2 186 111	54,83%	55,26%

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

<u>Entrées en portefeuille</u>	<u>Coût d'acquisition</u>
Acquisitions obligations	100 000
Acquisitions Titres SICAV	76 622
TOTAL	176 622

<u>Sorties de portefeuille</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de cession / remboursement</u>	<u>+/- Values réalisées</u>
Remboursements obligations	702 941	702 941	0
Cessions Titres SICAV	0	0	0
Remboursements BTA	210 800	200 000	-10 800
TOTAL	913 741	902 941	-10 800

Le changement d'estimation de la valorisation de la ligne « BTA 5,5% Mars 2019 », effectué à partir du 06/04/2017 a entraîné, ainsi, une décote globale de 10.800 DT. Cette ligne BTA est arrivée à échéance le 11 Mars 2019.

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
Disponibilités	1 801 320	869 206
Compte à terme	700 000	300 000
Intérêts courus sur compte à terme	5 917	1 611
Avoirs en banque	1 084 948	556 130
Sommes à l'encaissement	0	6 033
Sommes à régler	0	-104
Intérêts sur dépôt à vue	10 455	5 536
Total	1 801 320	869 206

Le détail des comptes à terme se présente au **31 Décembre 2019** comme suit :

Libellé	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2019	% de l'Actif	% de l'Actif Net
COMPTE A TERME				
ATB CAT 27.11.2019 (90 j) 11,00%	300 000	302 532	7,59%	7,65%
BTE CAT 28.11.2019 (180 j) 9,31%	100 000	100 694	2,53%	2,55%
TSB CAT 26.11.2019 (90 j) 11,37%	300 000	302 691	7,59%	7,65%
Total	700 000	705 917	17,70%	17,84%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.12.2019	Solde au 31.12.2018
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais du gestionnaire	5 860	5 997
Frais du dépositaire	9 534	9 534
Total	15 394	15 530
PA2 : Autres créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	5 001	5 001
Autres Créditeurs (CMF)	350	346
Charges budgétisées à payer	9 566	9 221
Etat, retenue à la source	872	0
Total	15 789	14 568

La déclaration mensuelle d'impôt du mois de Novembre 2019 a été payée par chèque le 25.12.2019 et déclarée le 30.12.2019 mais l'écriture correspondante n'a pas été comptabilisée au 31.12.2019.

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31.12.2018	
* Montant en nominal	3 622 400
* Nombre de Titres	36 224
* Nombre d'actionnaires	125
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	2 426 900
* Nombre de titres émis	24 269
Rachats effectués	
* Montant en nominal	2 430 300
* Nombre de titres rachetés	24 303
Capital au 31.12.2019	
* Montant en nominal	3 619 000
* Nombre de Titres	36 190
* Nombre d'actionnaires	93

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début d'exercice au 31.12.2018	3 612 633	3 612 633
Souscription de l'exercice	2 426 900	2 426 900
Rachat de l'exercice	-2 430 300	-2 430 300
Autres Mouvements	7 216	347 014
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	7 165	7 165
Régularisation Sommes non distribuables	51	51
Sommes capitalisables (a)		339 798
Montant Fin d'exercice au 31.12.2019	3 616 449	3 956 247

- (a) L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du Conseil d'Administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la société FINACorp Obligataire SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.

CP2 : Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables s'élèvent à 339.798 dinars dont 182.638 dinars se rattachant à l'exercice allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Elles se détaillent comme suit:

	31.12.2019	31.12.2018
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs	157 160	489
b- Résultat capitalisables de l'exercice	180 627	174 010
c- Régul.Résultat capitalisables de l'exercice	2 011	-17 196
	182 638	156 814
Sommes capitalisables	339 798	157 303

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Revenus Des Obligations		
Intérêts	127 814	160 954
Revenus Des BTA		
Intérêts	1 664	8 800
Total	129 477	169 754

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Intérêts sur certificats de dépôt	28 675	18 603
Intérêts sur comptes de dépôt	69 990	30 891
Intérêts sur bons de caisse	0	4 662
Total	98 665	54 156

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.01.2019 au 31.12.2019	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
CH1 : Charges de gestion des placements		
Rémunération du gestionnaire	22 717	24 782
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950
Total	28 667	30 732
CH2 : Autres Charges		
Rémunération du CAC	5 000	5 000
Redevance CMF	3 818	4 165
Charges diverses	4	3
Charges budgétisées (a)	10 027	10 000
Total	18 849	19 168

Au 31.12.2019, les charges budgétisées comptabilisées sont en dépassement par rapport aux charges budgétisées autorisées pour un montant de 27,397 DT correspondant à la comptabilisation en double de la journée du 31.12.2019.

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Données par action et ratios pertinents :

Données par action	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Revenus des placements	6,304	6,181	5,426	5,045	5,130
Charges de gestion des placements	-0,792	-0,848	-0,750	-0,725	-0,723
Revenus nets des placements	5,512	5,333	4,676	4,319	4,407
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,521	-0,529	-0,750	-0,396	-0,337
Résultat d'exploitation	4,991	4,804	3,926	3,923	4,070
Régularisation du résultat d'exploitation	0,056	-0,475	-0,099	-0,013	-0,076
Sommes capitalisables de l'exercice	5,047	4,329	3,827	3,910	3,994
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	0,198	-0,120	-0,120	-0,003	0,059
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,178	0,051	0,133	-0,795
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	0,198	0,058	-0,069	0,131	-0,737
Résultat net de l'exercice	5,189	4,862	3,857	4,054	3,333
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,198	0,058	-0,069	0,131	-0,737
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	-0,009	0,004	-0,003	-0,082
Sommes non distribuables de l'exercice	0,199	0,049	-0,065	0,128	-0,818
Distribution de dividendes	0,000	3,827	3,910	3,994	3,778
Valeur liquidative	109,318	104,072	103,521	103,669	103,625
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,75%	0,74%	0,71%	0,70%	0,68%
Autres charges/actif net moyen	0,49%	0,46%	0,71%	0,38%	0,32%
Résultats capitalisables de l'ex./actif net moyen	4,73%	4,18%	3,71%	3,78%	3,83%
Actif net moyen	3 817 901	4 164 884	4 966 769	5 413 838	6 600 511

5- 2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 Décembre 2019** s'élève à 22.717 DT.

5- 3 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Décembre 2019** s'élève à 5.950 DT.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **FINACorp Obligataire SICAV** qui comprennent le bilan au **31 décembre 2019**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **3.956.247 D** et une valeur liquidative égale à **109^d,318** par action.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société **FINACorp Obligataire SICAV** au **31 décembre 2019**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société **FINACorp Obligataire SICAV** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société FINACorp Obligataire SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Le changement d'estimation de la valorisation de la ligne « BTA 5,5% Mars 2019 », effectué à partir du 06/04/2017 a entraîné, ainsi, une décote globale de 10.800 DT. Cette ligne BTA est arrivée à échéance le 11 Mars 2019.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie en date du 27/12/2017, a approuvé la décision du Conseil d'Administration, réuni en date du 29/11/2017, de modifier le type de la société FINACorp Obligataire SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation. Ainsi, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année. Ce changement de mode d'affectation des résultats a été publié au niveau du bulletin officiel du Conseil du Marché Financier en date du 20/12/2018.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société **FINACorp Obligataire SICAV** dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société **FINACorp Obligataire SICAV** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider la société **FINACorp Obligataire SICAV** ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société **FINACorp Obligataire SICAV**.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant

d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société **FINACorp Obligataire SICAV**.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la société **FINACorp Obligataire SICAV** des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les fonds investis dans des valeurs mobilières et des placements monétaires, représentent **54,83 %** de l'actif arrêté à la date du **31 Décembre 2019**. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent **45,17%** de l'actif arrêté à la date du **31 Décembre 2019**. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 17 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société FINACorp Obligataire SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2019** dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société "FINACorp S.A", Administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM. En contrepartie de ses prestations, la société " FINACorp S.A ", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,5% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2019** s'élève à 22.717 DT TTC.

- L'Arab Tunisian Bank "ATB", Administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de :
 - Conserver les titres et les fonds de la société ;
 - Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
 - Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

La commission revenant au dépositaire telle que comptabilisée au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2019** s'élève à 5.950 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

L'assemblée générale ordinaire réunie en date du 03 Mai 2019 a décidé d'allouer aux membres du conseil d'administration des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 pour un montant brut de 625 DT par administrateur présent au profit de l'ATB, la CIF SICAF et la SODINO SICAR.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes:

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT EPARGNE ACTIONS**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphes d'observation**

(1) Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous constatons qu'à la date du 31/12/2019 les ratios suivants ne sont pas respectés :

- La proportion des actions admises à la cote en bourse dans l'actif est de **77,40%**, soit en dessous du taux de 80%.
- Le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente **3,14%**, soit au-dessus du seuil de 2%.

Tunis, le 4 mars 2020
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2019	31/12/2018
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	69 899 368,389	58 657 705,467
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		55 857 565,769	47 181 098,887
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		14 041 802,620	11 476 606,580
AC2	DISPONIBILITES	AC2	1 723 936,125	2 467 853,539
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	541 142,307	256 032,084
TOTAL ACTIF			72 164 446,821	61 381 591,090
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	88 726,721	72 643,231
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	1 007 727,899	1 975 850,405
TOTAL PASSIF			1 096 454,620	2 048 493,636
ACTIF NET			71 067 992,201	59 333 097,454
CP1	CAPITAL	CP1	69 437 763,226	58 342 458,327
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	1 630 228,975	990 639,127
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		271,326	226,988
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		1 451 040,789	860 599,093
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		178 916,860	129 813,046
ACTIF NET			71 067 992,201	59 333 097,454
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			72 164 446,821	61 381 591,090

ETATS DE RESULTAT COMPARES		NOTE	31/12/2019	31/12/2018
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2 522 728,226	1 702 715,284
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		1 890 950,560	1 263 809,550
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		631 777,666	438 905,734
REVENUS DES PLACEMENTS			2 522 728,226	1 702 715,284
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-995 709,396	-774 865,271
REVENU NET DES PLACEMENTS			1 527 018,830	927 850,013
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-75 978,041	-67 250,920
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 451 040,789	860 599,093
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		178 916,860	129 813,046
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			1 629 957,649	990 412,139
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-178 916,860	-129 813,046
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-3 693 142,449	566 395,891
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION DE TITRES		-789 538,355	882 770,589
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-86 568,128	-101 984,519
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-3 118 208,143	2 207 781,054

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		31/12/2019	31/12/2018
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-3 118 208,143	2 207 781,054
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 451 040,789	860 599,093
AN1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-3 693 142,449	566 395,891
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-789 538,355	882 770,589
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-86 568,128	-101 984,519
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-1 061 187,401	-1 096 814,502
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	15 914 290,291	23 569 721,603
	SOUSCRIPTIONS	20 639 047,891	43 405 755,086
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	13 157 400,000	25 756 000,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	7 156 569,136	17 010 917,331
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	103 737,411	344 816,734
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (S)	221 341,344	294 021,021
	RACHATS	-4 724 757,600	-19 836 033,483
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-2 987 700,000	-11 623 200,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-1 661 715,305	-7 876 867,792
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-32 917,811	-171 757,716
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (R)	-42 424,484	-164 207,975
	VARIATION DE L'ACTIF NET	11 734 894,747	24 680 688,155
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	59 333 097,454	34 652 409,299
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	71 067 992,201	59 333 097,454
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	362 661	221 333
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	464 358	362 661
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	163,604	156,562
B-	FIN DE L'EXERCICE	153,045	163,604
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-4,78%	7,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2019 AU 31.12.2019

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS est un Fonds Commun de Placement, de distribution, de catégorie mixte particulièrement dédié aux personnes physiques titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 04 Juillet 2006.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Évaluation du portefeuille des bons du trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fond ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% de l'Actif Net
AC1.A Actions et Droits rattachés		56,013,848.664	55,857,565.769	78.60
ADWYA	160,630	822,604.798	401,575.000	0.57
ARTES	140,215	903,198.137	682,005.760	0.96
ASSAD	96,000	709,086.900	685,920.000	0.97
ATTIJARI BANK	109,985	3,933,313.059	3,629,285.030	5.11
BIAT	41,575	4,717,412.106	4,772,394.250	6.72
BT	172,500	1,311,645.955	1,335,150.000	1.88
CITY CARS	96,500	857,714.896	708,696.000	1.00
DELICE HOLDING	204,151	3,058,700.271	2,126,845.118	2.99
ENNAKL	45,700	553,587.809	544,424.100	0.77
EURO-CYCLES	49,526	988,198.410	929,603.020	1.31
I.C.F	11,515	1,949,076.254	1,388,547.790	1.95
LANDOR	91,153	796,333.440	712,087.236	1.00
MAGASIN GENERAL	24,354	809,983.133	685,321.560	0.96
MONOPRIX	86,310	884,085.699	689,099.040	0.97
ONE TECH HOLDING	362,800	5,104,581.094	5,031,673.200	7.08
PGH	293,540	3,097,776.354	3,851,244.800	5.42
S.A.H TUNISIE	359,250	4,071,525.702	4,256,394.000	5.99
S.A.M	87,630	343,121.135	346,138.500	0.49
SFBT	162,434	2,556,401.923	3,095,829.606	4.36
SOMOCER	390,493	395,725.064	365,891.941	0.51
SOTIPAPIER	290,550	1,947,246.532	2,024,552.400	2.85
SOTRAPIL	123,350	1,616,454.183	1,424,569.150	2.00
SOTUVER	502,900	3,452,170.100	4,237,938.300	5.96
TELNET HOLDING	220,300	1,908,982.014	2,051,874.200	2.89
TPR	897,000	3,595,045.703	4,251,780.000	5.98
UIB	123,000	2,863,102.181	2,803,170.000	3.94
UNIMED	296,584	2,766,775.812	2,825,555.768	3.98
AC1.B Emprunts d'État (BTA)		13,419,744.200	14,041,802.620	19.76
BTA 5.50% 02/2020	415	406,350.000	422,508.849	0.59
BTA 6% AVRIL 2024	430	413,913.000	428,954.753	0.60
BTA 6% JANVIER 2024	600	558,360.000	586,055.342	0.82
BTA 6% JUIN 2021	1,600	1,570,020.000	1,612,312.603	2.27
BTA 6,3% MARS 2026	3,350	3,032,630.000	3,169,552.301	4.46
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	230	221,513.000	224,021.954	0.32
BTA 6.6% MARS 2027	770	726,033.000	756,998.392	1.07
BTA 6.7% AVRIL 2028	6,972	6,490,925.200	6,758,145.724	9.51
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			83,252.702	0.12
Total portefeuille titres		69,433,592.864	69,899,368.389	98.36

(1) Ce montant s'élevant au 31.12.2019 à 83,252.702 DT correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non distribuable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2018	54,580,738.999	456,854.212	3,620,112.256	58,657,705.467	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	25,944,898.150			25,944,898.150	
Emprunt d'Etat (BTA)	115,029,235.900			115,029,235.900	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-13,532,118.936			-13,532,118.936	-777,088.306
Cessions emprunt d'Etat (BTA)	-112,566,427.700			-112,566,427.700	-12,450.049
Remboursement emprunt d'Etat (BTA)	-22,733.549			-22,733.549	
* Variation des plus ou moins-values latentes			-3,693,142.449	-3,693,142.449	
* Variations des intérêts courus		81,951.506		81,951.506	
Solde au 31 décembre 2019	69,433,592.864	538,805.718	-73,030.193	69,899,368.389	-789,538.355

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2,522,728.226 Dinars** au 31.12.2019, contre **1,702,715.284 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2019	Montant au 31.12.2018
Revenus des actions	1,890,950.560	1,263,809.550
<input type="checkbox"/> Dividendes	1,890,950.560	1,263,809.550
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	631,777.666	438,905.734
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	509.901	66,826.100
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	631,267.765	372,079.634
TOTAL	2,522,728.226	1,702,715.284

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019, à **1,723,936.125 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2019, à **541,142.307 Dinars**, contre **256,032.084** Dinars au 31.12.2018 et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement sur les ventes de titres en bourse et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31.12.2019	31.12.2018
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	81,577.546	61,217.148
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	459,564.761	194,814.936
Total	541,142.307	256,032.084

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019, à **1,096,454.620 Dinars** contre **2,048,493.636** Dinars au 31.12.2018 et s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31.12.2019	Montant au 31.12.2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	88,726.721	72,643.231
PA 2	Autres créditeurs divers	1,007,727.899	1,975,850.405
TOTAL		1,096,454.620	2,048,493.636

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2019 à **88,726.721 Dinars** contre **72,643.231 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2019	Montant au 31.12.2018
Gestionnaire	81,901.586	67,055.288
Dépositaire	6,825.135	5,587.943
Total	88,726.721	72,643.231

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2019, à **1,007,727.899 Dinars** contre **1,975,850.405 dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2019	Montant au 31.12.2018
État, impôts et taxes	12,640.549	10,173.189
Redevance CMF	5,735.408	4,695.748
Sommes à régler /Achats titres	977,632.699	1,944,432.244
Honoraires CAC	11,329.450	15,840.230
Autres créditeurs divers	389.793	708.994
Total	1,007,727.899	1,975,850.405

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2019, à **995,709.396 Dinars**, contre **774,865.271 Dinars** au 31.12.2018, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2019	31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	919,115.053	715,260.236
Rémunération du dépositaire	76,594.343	59,605.035
Total	995,709.396	774,865.271

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2019 à **75,978.041 Dinars**, contre **67,250.920 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2019	31.12.2018
Redevance CMF	64,364.992	50,088.256
Rémunération CAC	11,330.050	16,051.970
Chages Diverses	282.999	1,110.694
Total	75,978.041	67,250.920

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2019, se détaillent comme suit :

	2019	2018
<u>Capital au 01/01 (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	36,266,100.000	22,133,300.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	362,661	221,333
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	1974*	1418*
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	13,157,400.000	25,756,000.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	131,574	257,560
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	2,987,700.000	11,623,200.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres rachetés	29.877	116.232
<u>Capital au 31/12</u>	69,437,763.226	58,342,458.327
<input type="checkbox"/> Montant en nominal	46,435,800.000	36,266,100.000
<input type="checkbox"/> Sommes non distribuables (**)	23,001,963.226	22,076,358.327
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	464,358	362,661
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	2272	1974*

(*) Les nombres de porteurs de parts arrêtés au 31/12/2017 et au 31/12/2018 ont été corrigés pour s'élever respectivement à 1418 (au lieu de 110) et 1974 porteurs de parts (au lieu de 99). Ces erreurs n'ont d'impact ni sur les états financiers ni sur la valeur liquidative du fonds arrêtés à ces mêmes dates. Néanmoins, elles ont été corrigées de manière rétrospective afin de permettre la comparabilité des exercices présentés.

(**): Les sommes non distribuables s'élèvent à **23,001,963.226 Dinars** au 31.12.2019, contre **22,076,358.327 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	22,076,358.327	11,595,126.827
1- Résultat non distribuable de l'exercice	-4,569,248.932	1,347,181.961
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-3,693,142.449	566,395.891
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres.	-789,538.355	882,770.589
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-86,568.128	-101,984.519
2- Régularisation des sommes non distribuables	5,494,853.831	9,134,049.539
<input type="checkbox"/> Aux émissions	7,156,569.136	17,010,917.331
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-1,661,715.305	-7,876,867.792
Sommes non distribuables	23,001,963.226	22,076,358.327

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
Résultat distribuable de l'exercice	1,451,040.789	860,599.093
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	178,916.860	129,813.046
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	271.326	226.988
Sommes Distribuables	1,630,228.975	990,639.127

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
<input type="checkbox"/> Revenus des placements	5.433	4.695	3.711	2.299	4.866
<input type="checkbox"/> Charges de gestion des placements	-2.144	-2.137	-0.598	-0.394	-0.784
<input type="checkbox"/> Revenu net des placements	3.288	2.558	3.113	1.905	4.083
<input type="checkbox"/> Autres charges d'exploitation	-0.164	-0.185	-0.142	-0.113	-0.345
<input type="checkbox"/> Résultat d'exploitation	3.125	2.373	2.971	1.792	3.737
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation	0.385	0.358	1.203	2.306	-0.027
<input type="checkbox"/> Sommes distribuables de l'exercice	3.510	2.731	4.174	4.098	3.711
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.385	-0.358	-1.203	-2.306	0.027
<input type="checkbox"/> Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	-7.953	1.562	11.565	5.618	-13.144

☐ Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1.700	2.434	1.434	-1.273	0.796
☐ Frais de négociation de titres	-0.186	-0.281	-0.237	-0.189	-0.221
☐ Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-9.840	3.715	12.762	4.157	-12.570
Résultat net de l'exercice	-6.715	6.088	15.733	5.949	-8.832
☐ Résultat non distribuable de l'exercice	-9.840	3.715	12.762	4.157	-12.570
☐ Régularisation du résultat non distribuable	- 1.498	4.771	3.586	6.799	0.053
☐ Sommes non distribuables de l'exercice	-11.338	8.486	16.348	10.956	-12.517
☐ Distribution des dividendes	2.731	4.174	4.098	3.711	3.275
Valeur Liquidative	153.045	163.604	156.562	140.138	128.795

5-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1.547%	1.548%	0.606%	0.608%	0.603%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen :	0.118%	0.134%	0.144%	0.175%	0.266%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2.255%	1.719%	3.008%	2.767%	(*)2.875%
Actif net moyen	64,358,859.127	50,056,327.317	21,859,508.201	6,693,133.923	3,139,134.721

(*) Retraité pour le besoin de la comparaison

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,20% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Etant précisé que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par le fonds.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, qui s'est réuni en date du 28 Avril 2016, modifiant ledit taux de **0,3% TTC à 1,20% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, qui s'est réuni en date du 28 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3. Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des parts du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

La commission de distribution payée par le fonds en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous constatons qu'à la date du 31/12/2019 le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente **2,32%**, soit au-dessus du seuil de 2%.

Tunis, le 10 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN		NOTE	31/12/2019	31/12/2018
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	17 675 555,104	11 130 020,663
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		14 574 232,962	9 084 191,434
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		3 101 322,142	2 045 829,229
AC2	DISPONIBILITES	AC2	170 828,178	117 755,344
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	248 596,338	42 428,611
TOTAL ACTIF			18 094 979,620	11 290 204,618
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	21 459,001	180 986,427
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	77 073,047	8 967,146
TOTAL PASSIF			98 532,048	189 953,573
ACTIF NET			17 996 447,572	11 100 251,045
CP1	CAPITAL	CP1	17 510 795,732	10 994 470,697
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	485 651,840	105 780,348
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		485 816,403	98 656,425
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-164,563	7 123,923
ACTIF NET			17 996 447,572	11 100 251,045
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			18 094 979,620	11 290 204,618

ETAT DE RESULTAT		Note	31/12/2019	31/12/2018
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	731 526,087	442 041,555
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		545 318,155	310 403,510
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		186 207,932	131 638,045
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	12 077,443
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0,000	12 077,443
REVENUS DES PLACEMENTS			731 526,087	454 118,998
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-218 060,381	-334 702,651
REVENU NET DES PLACEMENTS			513 465,706	119 416,347
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-27 649,303	-20 759,922
RESULTAT D'EXPLOITATION			485 816,403	98 656,425
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-164,563	7 123,923
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			485 651,840	105 780,348
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		164,563	-7 123,923
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-835 300,061	279 555,483
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION DE TITRES		-387 245,980	619 126,991
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-32 235,212	-44 864,890
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-768 964,850	952 474,009

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		31/12/2019	31/12/2018
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-768 964,850	952 474,009
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	485 816,403	98 656,425
AN1-B	VARIATION DES +/--VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-835 300,061	279 555,483
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-387 245,980	619 126,991
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-32 235,212	-44 864,890
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	7 665 161,377	10 047 777,036
	SOUSCRIPTIONS	7 665 161,377	23 839 375,736
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	7 256 950,000	22 251 910,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	334 461,369	1 631 254,889
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	73 914,571	0,000
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	-164,563	-43 789,153
	RACHATS	0,000	-13 791 598,700
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	0,000	-11 966 680,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	0,000	-1 875 831,776
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	0,000	0,000
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	0,000	50 913,076
	VARIATION DE L'ACTIF NET	6 896 196,527	11 000 251,045
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	11 100 251,045	100 000,000
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	17 996 447,572	11 100 251,045
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1 038 523	10 000
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 764 218	1 038 523
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	10,688	10,000
B-	FIN DE L'EXERCICE	10,200	10,688
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-4,57%	6,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2019 AU 31.12.2019

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR est un Fonds Commun de Placement de capitalisation de catégorie mixte exclusivement destiné au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 18 Avril 2017 et a été constitué le 17 Octobre 2017 pour une durée de 6 ans.

Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 06 Novembre 2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds « FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR », l'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2018.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Évaluation du portefeuille des bons de trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2019</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AC1-1 Actions et Droits rattachés		15,148,284.386	14,574,232.962	80.984
ARTES	37,070	222,779.306	180,308.480	1.002
ASSAD	24,800	182,120.980	177,196.000	0.985
ATTIJARI BANK	31,151	1,184,967.854	1,027,920.698	5.712
BIAT	11,000	1,360,961.183	1,262,690.000	7.016
BT	46,765	355,786.601	361,961.100	2.011
CITY CARS	25,306	213,843.742	185,847.264	1.033
DELICE HOLDING	53,670	780,118.888	559,134.060	3.107
ENNAKL	13,439	165,671.767	160,098.807	0.890
EURO-CYCLES	18,309	342,790.881	343,659.930	1.910
I.C.F	2,920	493,967.620	352,111.120	1.957
LANDOR	23,450	207,649.957	183,191.400	1.018
MAGASIN GENERAL	7,189	271,649.310	202,298.460	1.124
MONOPRIX	22,650	209,866.036	180,837.600	1.005
ONE TECH HOLDING	94,100	1,396,382.151	1,305,072.900	7.252
PGH	67,257	760,539.170	882,411.840	4.903
S.A.H TUNISIE	97,630	1,181,483.204	1,156,720.240	6.427
S.A.M	23,000	93,276.120	90,850.000	0.505
SFBT	44,650	765,402.378	850,984.350	4.729
SOMOCER	103,750	108,868.938	97,213.750	0.540
SOTIPAPIER	74,900	503,682.465	521,903.200	2.900
SOTRAPIL	30,307	438,942.172	350,015.543	1.945
SOTUVER	127,100	978,966.239	1,071,071.700	5.952
TELNET HOLDING	57,700	517,254.697	537,417.800	2.986
TPR	231,778	981,632.244	1,098,627.720	6.105
UIB	31,600	731,089.667	720,164.000	4.002
UNIMED	75,000	698,590.816	714,525.000	3.970
AC1-B Emprunts d'Etat		2,961,823.200	3,101,322.142	17.233
BTA 6.7% AVRIL 2028	3,162	2,961,823.200	3,083,015.296	17.131
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			18,306.846	0.102
Total portefeuille titres		18,110,107.586	17,675,555.104	98.217

(1) Ce montant s'élevant au 31.12.2019 à **18,306.846** DT correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT TUNISIAIR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2018	10,769,288.956	81,176.224	279,555.483	11,130,020.663	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	10,543,171.030			10,543,171.030	
Emprunt d'Etat (BTA)	27,974,428.200			27,974,428.200	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-4,206,757.400			-4,206,757.400	-384,265.180
Cessions emprunt d'Etat (BTA)	-26,970,023.200			-26,970,023.200	-2,980.800
Remboursement emprunt d'Etat (BTA)	0.000			0.000	
* Variation des plus ou moins-valeurs latentes					
* Variations des intérêts courus					
			-835,300.061	-835,300.061	
		40,015.872		40,015.872	
Solde au 31 décembre 2019	18,110,107.586	121,192.096	-555,744.578	17,675,555.104	-387,245.980

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **731,526.087 Dinars** au 31.12.2019 contre **442,041.555 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2019	Montant au 31.12.2018
Revenus des actions	545,318.155	310,403.510
· Dividendes	545,318.155	310,403.510
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	186,207.932	131,638.045
· Intérêts courus	16,123.500	58,076.815
· Intérêts échus	170,084.432	73,561.230
TOTAL	731,526.087	442,041.555

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019, à **170,828.178 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2019, à **248,596.338 Dinars** contre **42,428.611 Dinars** au 31.12.2018, et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement sur les ventes de titres en bourse et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31.12.2019	31.12.2018
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	11,747.947	5,774.854
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	236,848.391	36,653.757
Total	248,596.338	42,428.611

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2019, à **218,060.381 Dinars** contre **334,702.651 Dinars** au 31.12.2018, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2019	31.12.2018
Rémunération du gestionnaire/Commission fixe	196,254.341	149,974.373
Rémunération du gestionnaire/Commission de surperformance	0.000	168,064.458
Rémunération du dépositaire	21,806.040	16,663.820
Total	218,060.381	334,702.651

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2019 à **27,649.303 Dinars** contre **20,759.922 Dinars** au 31.12.2018, et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2019	31.12.2018
Redevance CMF	18,371.000	14,051.287
Rémunération CAC	9,076.733	6,406.357
Charges Diverses	201.570	302.278
Total	27,649.303	20,759.922

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019, à **98,532.048 Dinars** contre **189,953.573 Dinars** au 31.12.2018, et s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31.12.2019	Montant au 31.12.2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	21,459.001	180,986.427
PA 2	Autres créditeurs divers	77,073.047	8,967.146
	TOTAL	98,532.048	189,953.573

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2019 à **21,459.001 Dinars** contre **180,986.427 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2019	Montant au 31.12.2018
Gestionnaire/Commission fixe	19,313.099	11,629.773
Gestionnaire/Commission de surperformance	0.000	168,064.458
Dépositaire	2,145.902	1,292.196
Total	21,459.001	180,986.427

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2019, à **77,073.047 Dinars** contre **8,967.146 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2019	Montant au 31.12.2018
État, impôts et taxes	2,452.698	1,520.458
Redevance CMF	1,513.894	939.153
Honoraires CAC	9,076.133	6,406.357
Autres créditeurs divers	102.148	101.178
Sommes à régler/Achat d'actions en bourse	63,928.174	0.000
Total	77,073.047	8,967.146

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2019, se détaillent comme suit :

	2019	2018
<u>Capital début de l'exercice (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	10,385,230.000	100,000.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	1,038,523	10,000
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	164	2
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	7,256,950.000	22,251,910.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	725,695	2,225,191
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	0.000	11,966,680.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres rachetés	0.000	1,196,668
<u>Capital fin de l'exercice</u>	17,510,795.732	10,994,470.697
<input type="checkbox"/> Montant en nominal	17,642,180.000	10,385,230.000
<input type="checkbox"/> Sommes non capitalisables ⁽¹⁾	-311,079.187	609,240.697
<input type="checkbox"/> Sommes capitalisées ⁽²⁾	179,694.919	0,000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	1,764,218	1,038,523
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	168	164

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **-311,079.187 Dinars** au 31/12/2019 contre **609,240.697 Dinars** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	31.12.2019	31.12.2018
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	609,240.697	0.000
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	-1,254,781.253	853,817.584
§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-835,300.061	279,555.483
§ +/- values réalisées sur cession de titres	-387,245.980	619,126.991
§ Frais de négociation de titres	-32,235.212	-44,864.890
2- Régularisation des sommes non capitalisables	334,461.369	-244,576.887
§ Aux émissions	334,461.369	1,631,254.889
§ Aux rachats	0.000	-1,875,831.776
Total des sommes non capitalisables	-311,079.187	609,240.697

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2019 à **179 694,919 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2019
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	0.000
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	105,780.348
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice clos	73,914.571
§ Aux émissions	73,914.571
§ Aux rachats	0.000
Total des sommes capitalisées	179,694.919

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2019 capitalisées conformément à la décision du CA du 19/02/2019 statuant sur les états financiers de l'exercice 2018 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2018	98,656.425
Régularisation du résultat capitalisable	7,123.923
Sommes capitalisées – Exercice 2018	105,780.348

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
Résultat capitalisable de l'exercice	485,816.403	98,656.425
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-164.563	7,123.923
Sommes Capitalisables	485,651.840	105,780.348

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
<input type="checkbox"/> Revenus des placements	0.415	0.437
<input type="checkbox"/> Charges de gestion des placements	-0.124	-0.322
<input type="checkbox"/> Revenu net des placements	0.291	0.115
<input type="checkbox"/> Autres charges d'exploitation	-0.016	-0.020
<input type="checkbox"/> Résultat d'exploitation	0.275	0.095
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0.007
<input type="checkbox"/> Sommes capitalisables de l'exercice	0.275	0.102
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.000	-0.007
<input type="checkbox"/> Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-0.473	0.269
<input type="checkbox"/> Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0.220	0.596
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-0.018	-0.043
<input type="checkbox"/> Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0.711	0.822
Résultat net de l'exercice	-0.436	0.917
<input type="checkbox"/> Résultat non capitalisables de l'exercice	-0.711	0.822
<input type="checkbox"/> Régularisation du résultat non capitalisable	-0.052	-0.236
<input type="checkbox"/> Sommes non capitalisables de l'exercice	-0.763	0.586
<input type="checkbox"/> Distribution des dividendes	0.000	0.000
Valeur Liquidative	10.200	10.688

5-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1.200%	2.758%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0.152%	0.171%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2.673%	0.813%
Actif net moyen	18,176,845.573	12,133,713.538

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

5-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT, Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR;
- La gestion comptable du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de **0,9 % HT** l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR réalise un rendement annuel supérieur à TMM+1.75%.

Cette commission de surperformance est de **10% HT** par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et TMM+1.75%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

Ladite commission de surperformance a été supprimée par décision du conseil d'administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT réuni le 19/02/2019 et ce, à compter du 26/04/2019.

5-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR, elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de **0,1% HT** de l'actif net de FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.